

N° 454 - Jeudi 8 Juillet 1937 - 1 fr. 50

DETECTIVE



UN MORT DE TROP!

ou
l'extraordinaire
aventure
de

JEAN PRÜFFER
L'AMNÉSIQUE DE SAINT-GERMAIN

Lire, pages 2, 3 et 4, l'enquête de
Marcel MONTARRON, notre envoyé
spécial à Metz et Strasbourg.



UN MOR DE TROP

l'extraordinaire
aventure

de

JEAN PRUFER

L'amnésique
de Saint-Germain

Comment le
suicidé inconnu
de mai 1932
est-il devenu
Jean Prufer?



L'acte de décès du suicidé fut rectifié sur l'état civil en 1933 par ordonnance du tribunal de Metz.

Alors, ne pouvant retourner chez eux, ne sachant où s'adresser, ils préférèrent en finir. De là, tant de suicides, tant de disparitions. De là, aussi, cette absence d'étonnement, cette émotion relative, à chaque découverte nouvelle...

Cet inconnu, couché sur la route de Thionville, et qui tenait, serré dans sa main droite, un revolver, ressemblait à tant d'autres pour qui, soudain, la mort volontaire offre au carrefour de la misère la seule issue.

L'homme, qui paraissait âgé d'une trentaine d'années, était couché sur le ventre, la face contre terre, près d'un tas de pierres.

Il ne s'était pas manqué. Une balle avait suffi, un peu au-dessus de la tempe droite, et la mort avait été foudroyante.

L'inconnu avait un visage maigre, imberbe, avec une trace de brûlure à la joue droite. Mais ce qui surtout retenait l'attention, c'était, d'une part, la tenue correcte du désespéré, son complet noir, de bonne étoffe, ses souliers vernis, son chapeau de feutre gris, ses mains fines aux ongles soignés, et le soin qu'il avait pris de faire disparaître tout ce qui pouvait l'identifier. Il n'avait dans ses poches aucun papier. Les initiales du chapeau avaient été découpées...

M. Pelte, le maire de Ay-sur-Moselle, alerta les gendarmes de Vigy. Ceux-ci procédèrent à une brève enquête. L'inconnu avait été vu, traversant Ay, vers midi, venant d'Ennery. Il s'était arrêté un instant devant l'église, puis il était reparti dans la direction de Blettange. C'est deux heures après, à environ un kilomètre du village, qu'on l'avait découvert, étendu sur la route, la tempe trouée d'une balle.

Les gendarmes enregistrèrent, dans un procès verbal, ces maigres constatations.

Le médecin du village examina hâtivement le cadavre et confirma qu'il s'agissait bien d'un suicide.

METZ, (de nos envoyés spéciaux).



ENCORE une histoire d'amnésique.

Extraordinaire, comme toutes les histoires de ce genre, mais plus extraordinaire que toute autre, parce que, cette fois, il y a dans cet étrange roman un mort de trop.

Un homme disparaît à Metz. Quelque temps après, on découvre à Ay-sur-Moselle le cadavre d'un inconnu: Cet inconnu s'est suicidé d'une balle dans la tempe.

Quelques mois après, l'inconnu est identifié. Il s'agit d'un géomètre de Metz. M. Jean Prufer. Par ordonnance du tribunal, l'acte de décès est rectifié à ce nom.

Puis quatre années se passent.

Et, soudain, voici qu'un homme errant pénètre, à Saint-Germain-en-Laye, dans la cour du commissariat.

L'homme paraît avoir perdu la mémoire.

Ses souvenirs s'arrêtent à 1932.

Mais, dans les ténèbres où il se débat, il retrouve cependant son nom et son lieu d'origine.

— Je m'appelle Jean Prufer, dit-il, je suis géomètre à Metz.

Madame Prufer, la mère du géomètre alsacien, avait le pressentiment que son fils ne s'était pas suicidé.

On se renseigne. Il y a erreur. Le géomètre Jean Prufer s'est suicidé. L'ordonnance du tribunal en fait foi.

Mais l'amnésique de Saint-Germain persiste.

— Lorsque je suis parti, en 1932, les arbres n'avaient pas de feuilles. Je me suis réveillé dans les bois et j'ai marché. Je ne comprend pas ce qui m'est arrivé. Mais je le dis, je le répète, je suis Jean Prufer.

Alertée par les journaux, la famille se rend à l'hôpital. Il n'y a pas de doute. C'est bien l'homme qui a disparu, il y a cinq ans. On le reconnaît à la brûlure qu'il porte au coude gauche.

Alors, quel est l'homme couché dans le petit cimetière de Lorraine? Quel est ce suicidé qui, pendant quatre ans, porta sur les registres de l'état-civil le nom de Jean Prufer, et qui, dès lors, redevient un inconnu!

Il n'y avait, avant, qu'un seul mort, le suicidé de Ay-sur-Moselle.

Il y a maintenant, Jean Prufer, mort légal, et Jean Prufer, mort-vivant.

Il y a un mort de trop!

Les cas de fugues, de disparitions nourrissent, chaque jour, la chronique du mystère.

On frémit en songeant à ces milliers d'hommes, à ces milliers de femmes qui ont quitté leur maison, leurs intérêts, leur ville habituelle et, parfois, leur pays pour l'aventure.

Que deviennent parmi nous ces disparus, ces exilés volontaires, ces morts-vivants? Combien de ces êtres ont été portés sur les registres des disparus, combien de ces disparus, de ces égarés, retrouvent, un jour, leur nom, leur origine?

Le cas de l'anonyme de Rodez, de ce soldat inconnu vivant, réclamé par plusieurs familles, a offert pendant longtemps la plus extraordinaire énigme née de la guerre.

Voici maintenant le cas de l'amnésique de Saint-Germain.

Il diffère du précédent, en ce sens que l'amnésique a été formellement reconnu par les siens, qu'il ne peut y avoir de doute sur l'identité de cet homme qui, pendant cinq ans, a disparu du monde.

Mais ce qui paraît bouleversant, c'est qu'un inconnu, c'est que le cadavre d'un suicidé ait pu, grâce à une reconnaissance sommaire, prendre l'identité du disparu. C'est que la justice ait accordé à un mort inconnu le nom d'un mort-vivant!

Comment le suicidé inconnu de Ay-sur-Moselle est-il devenu Jean Prufer?

Comment Jean Prufer, disparu en 1932, mort légal en 1933, a-t-il ressuscité en 1937?

Voilà les questions que *Détective* s'est posées.

Voilà l'enquête à laquelle les envoyés spéciaux de *Détective* se sont livrés.



Le petit cimetière de Ay-sur-Moselle dort à l'ombre de l'église.

Le « carré des suicidés » se trouve entre deux tombes. Rien ne le distingue de l'allée sablée, sinon un tertre de terre fraîchement remuée.

— Celui-là, me dit la gardienne, c'est le dernier noyé.

Car il y a beaucoup de suicidés, et beaucoup de noyés, en Lorraine.

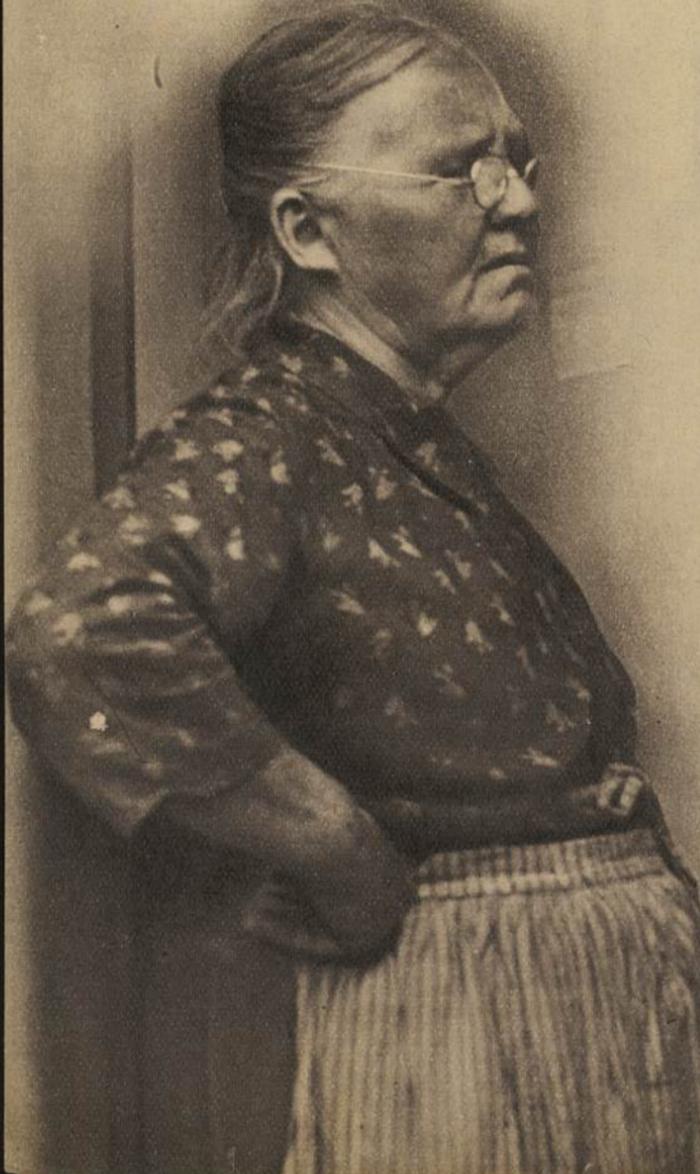
Les journaux du pays les mentionnent sous la rubrique de « *selbstmordt* ».

On me dit :

— Il y en a tous les jours. On ne compte plus tous ceux qui sont repêchés dans la Moselle...

— Mais pourquoi tant de désespérés?

— Parce que le pays lorrain, riche en industries, attire beaucoup de gens venus du dehors, en quête d'un gagne-pain : des Polonais, des Allemands, des Alsaciens. Quand ils trouvent du travail, c'est parfait. S'ils n'en trouvent pas, ou s'ils n'en ont plus, tant pis, personne ne leur tend une main secourable.



17065

T!

Comment Jean Prufer, mort légal en 1933, a-t-il ressuscité en 1937 ?



On supposa alors qu'il s'agissait d'un étranger en chômage, que la misère avait contraint à mettre fin à ses jours. Et l'on se hâta de jeter dans la fosse commune du petit cimetière ce mort sans nom.

Les jours passèrent. On classa dans les archives de la gendarmerie la mince pelure du procès-verbal relatant la découverte du suicidé. D'autres décès furent inscrits sur le registre de l'état civil de la mairie de Ay-sur-Moselle.

Et puis, un beau jour, voici qu'une lettre parvint à la mairie. Une dame Pruffer, habitant Strasbourg, écrivait que l'inconnu qui s'était suicidé, le 3 mai 1932, pouvait bien être son mari.

Séparée de Jean Pruffer, depuis le début de l'année 1931, cette dame avait lu dans un journal que lui avait montré un ancien employé de son mari, un bref entreffilet relatant la découverte du suicidé de Ay-sur-Moselle. A tout hasard, elle demandait des précisions sur le signalement de l'inconnu, car, à trois reprises, Jean Pruffer était venu comme géomètre effectuer des travaux d'arpentage dans cette localité.

Personne, évidemment n'avait songé, au moment du drame, à faire ce rapprochement. Pourtant, le maire, l'instituteur qui fait fonction de secrétaire de mairie, et ceux qui avaient pu connaître le géomètre, se concertèrent. C'est vrai qu'ils découvraient maintenant au suicidé de mai 1932 une certaine ressemblance avec Pruffer. Ils n'en auraient pas mis, bien sûr, leurs mains au feu. On avait un peu oublié les traits du mort sans nom. Et l'on ne songeait guère à exhumer ses restes. Pourtant, ce n'était point douteux, il y avait, autant qu'on pouvait se souvenir, un curieux air de famille.

Mme Pruffer signalait aussi que son mari portait une blessure au coude gauche. Mais personne, pas même le médecin légiste, n'avait songé à déshabiller le corps de l'inconnu. On dut se prononcer sur une photo qu'adressa la femme du géomètre. Et peu à peu l'impression première se fortifia : On identifia les deux visages, celui du suicidé et celui de l'image.

Bien mieux, Mme Pruffer se rendit à Ay-sur-Moselle. On avait conservé le chapeau, un morceau d'étoffe découpé dans le pantalon, le faux col du suicidé. Mme Pruffer les examina, ne reconnut pas le chapeau, qui était neuf, mais affirma que le fragment de pantalon qu'on lui présentait provenait du costume que portait son mari, le jour de leur mariage !

Cela se passait le 27 mars 1933. Le 28 avril, Mme Pruffer obtenait du tribunal de première instance de Metz une ordonnance rectifiant l'acte de décès dressé en mai 1932.

L'inconnu de Ay-sur-Moselle prit ainsi l'identité de Jean Pruffer, né, en Alsace, le 24 août 1891, à Anspach.

Mme Pruffer, qui avait demandé le divorce au moment de sa séparation, devint légalement veuve.

Et l'on avisa, quelque temps après, en 1934, la sœur et la mère du géomètre qui habitent Strasbourg. Toutes deux accueillirent avec scepticisme la nouvelle. Cette identification survenue un an après leur paraissait douteuse. Comment la femme de Pruffer avait-elle pu, sur un morceau d'étoffe, sur une photo, affirmer qu'il s'agissait bien de son mari ! N'était-elle pas, au moment de la disparition de Pruffer, en instance de divorce ? N'avait-elle pas eu intérêt à se faire délivrer un acte de décès qui la libérait d'une procédure qui traînait ?

Mlle Pruffer se rendit à Metz, au parquet de cette ville. On lui présenta la photo du suicidé de Ay-sur-Moselle. Sa réponse fut nette :

— Ce n'est pas mon frère, expliqua-t-elle. Qu'on exhume cet inconnu. Nous verrons bien s'il porte au bras gauche la blessure que portait mon frère.

Mais la justice ne revient pas aisément sur ses décisions. Elle avait accordé au suicidé de Ay-sur-Moselle l'identité de Jean Pruffer. Elle se souciait peu de remettre les choses en question. Les démarches de Mlle Pruffer restèrent vaines. Jean Pruffer s'était, au regard de la loi, bel et bien suicidé.

Ce qui donnait à cette version un certain crédit,

c'est que le géomètre avait, comme je l'ai dit, disparu de Metz depuis le début de 1932, et qu'il avait fait comprendre à ses amis, au moment de son départ, qu'il était possible qu'on ne le revît plus.

Jean Pruffer qui avait travaillé au cadastre, à Strasbourg, et qui s'était marié dans cette ville avec une demoiselle Maechler, également d'origine alsacienne, était venu se fixer à Metz en juin 1919.

Il loua d'abord un appartement rue Mazelle, au numéro 82, puis, le 1^{er} avril, le ménage alsacien déménageait à nouveau et, cette fois, venait habiter au Sablon, dans un faubourg de Metz.

Deux enfants vinrent au monde, un garçon, Jean-Lucien ; une fille, Suzanne. Puis Pruffer quitta la mairie et s'installa à son compte.

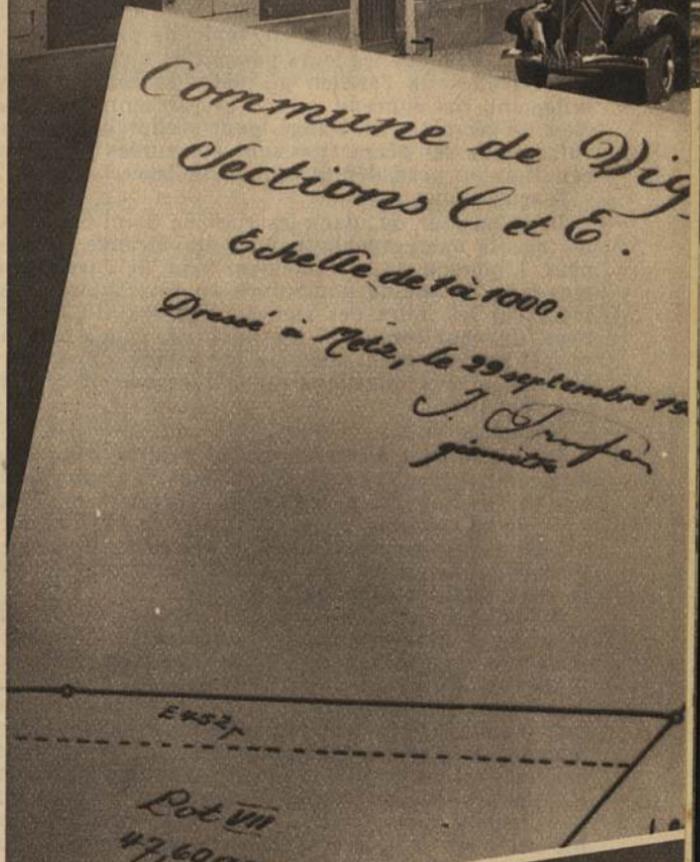
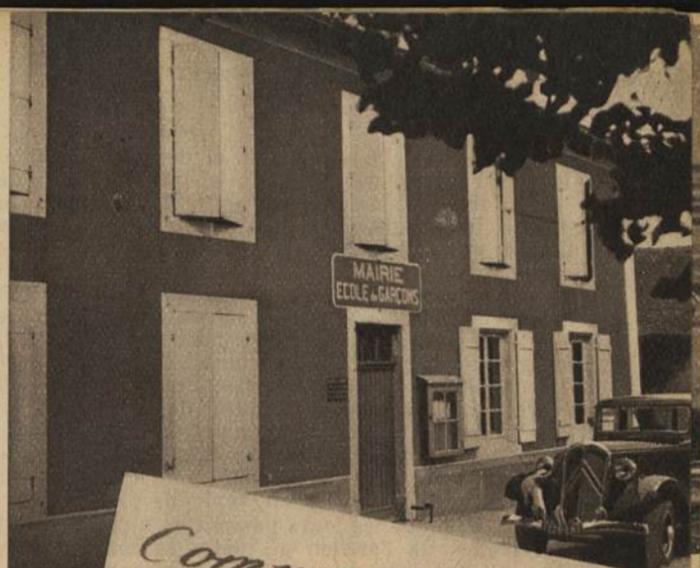
Il s'était mis en rapport avec une maison d'arpentages, de Strasbourg, qui possédait des succursales à Mulhouse et à Wissembourg. Il fut chargé d'ouvrir une succursale à Metz. Les bureaux s'ouvrirent, 3, place Déroulède, au cœur de la ville.

Mais Pruffer, trop absorbé par ses travaux, délaissait son ménage. Sa femme s'ennuyait. Elle aurait voulu que son mari délaissât un peu ses plans, ses épures, et ses problèmes d'algèbre pour la distraire un peu. Pruffer ne comprit pas, continua à s'enfermer des nuits entières dans ses calculs et, soudain, se retrouva, seul, dans une maison vide.

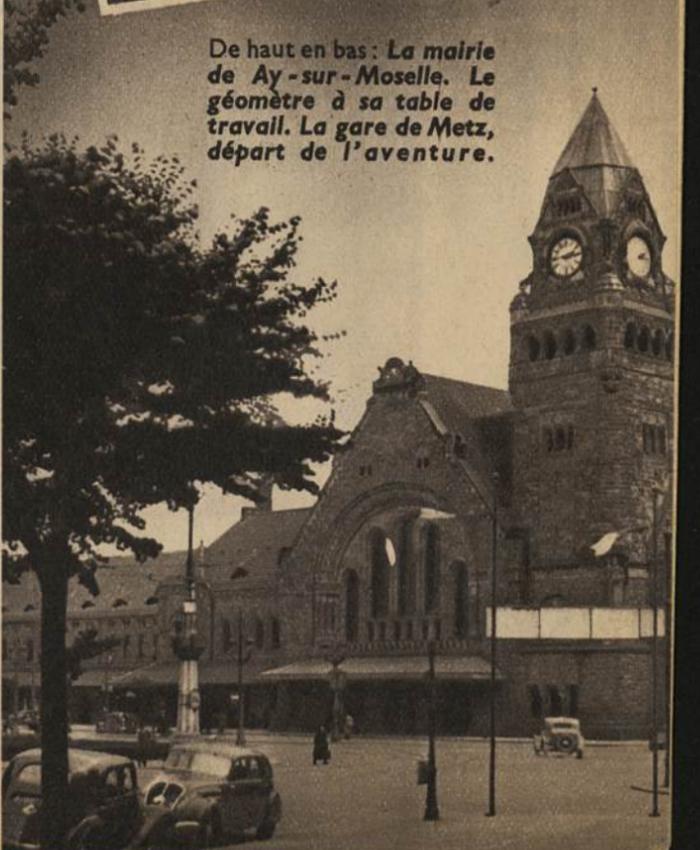
Sa femme était repartie à Strasbourg, emmenant ses deux enfants, la plus grande partie du mobilier. Elle demandait le divorce.

Alors, brusquement, le géomètre sentit peser sur

M. Pelte, le maire de Ay-sur-Moselle, avait admis que Pruffer et le suicidé se ressemblaient.



De haut en bas : La mairie de Ay-sur-Moselle. Le géomètre à sa table de travail. La gare de Metz, départ de l'aventure.



lui le poids de cette séparation et de cette solitude.

Il devint sombre, replié sur lui-même. On essaya de le reconforter. Vainement. Il quitta les bureaux de la place Déroulède, loua une chambre, rue de la Chapelle, et s'y enferma avec son dépit. Le départ de sa femme, de ses enfants, le laissait désespéré. Il devenait bizarre, d'humeur changeante, passant tout à coup d'une allégresse excessive à une sombre crise de cafard. Ses affaires, d'ailleurs, périllicitaient. Il n'avait plus d'argent. Il empruntait... Un jour, vers la fin de 1931, il décide de partir, de quitter Metz. Il déclare que sa maison entreprend des travaux à Vitry-le-François et qu'il va, sur place, en diriger l'exécution. Il part en janvier 1932. En prenant congé de ses amis, il a laissé échapper cette phrase laconique :

— Il est possible que je ne revienne plus.

Et c'est vrai que les jours passent, et qu'on n'a plus de nouvelles de l'ancien géomètre municipal. Fortuitement, on apprend qu'il s'est présenté à Paris, chez un géomètre, M. Dangé, pour y chercher du travail, et que ses démarches sont demeurées sans succès. Puis on perd définitivement sa trace.

Jusqu'au jour...

Jusqu'au jour où, dans les rues de Saint-Germain, les agents aperçoivent, la nuit, un étrange promeneur. L'homme est correctement vêtu, de corpulence moyenne. Il semble poursuivre un rêve intérieur et trace sur les murs des signes d'algèbre. On l'interroge, on veut connaître son identité. Il n'a sur lui ni papier, ni argent, comme le suicidé de Ay-sur-Moselle, et aux questions qu'on lui pose, il ne sait que répondre :

— Metz... Metz...

Mais il ne peut dire comment il a quitté cette ville et comment il est venu échouer dans la région parisienne. Ses souvenirs, prétend-il, s'arrêtent en 1932.

— Je ne comprends pas qu'on soit en 1937, répète-t-il d'une voix sourde. Quand je suis parti, les arbres n'avaient pas de feuilles. Je cherche et tout ce que je veux saisir m'échappe...

A l'hôpital où on le conduit, il réclame du papier, et le voici qui recommence à tracer des formules d'algèbre, à dessiner des figures géométriques. On l'interroge à nouveau, en allemand cette fois. Il fait un effort et finit par dire qu'il se nomme Jean Prufer, qu'il habitait Metz, que son métier est celui de géomètre... Mais on ne peut obtenir de lui aucun autre éclaircissement. Assis sur son lit, il secoue lentement la tête, comme s'il voulait dissiper les brumes qui enveloppent encore son cerveau. Et son regard semble chercher dans le vide la petite flamme qui rallumera sa mémoire éteinte.

Jean Prufer... géomètre... Metz. Bien sûr, on a connu à Metz un géomètre qui se nommait Jean Prufer, mais ne s'est-il pas suicidé à Ay-sur-Moselle ?

Qui est le vrai Prufer, celui qui repose dans la fosse commune du petit village ou ce malade qui, sans cesse, aligne des chiffres, sur un lit d'hôpital ?

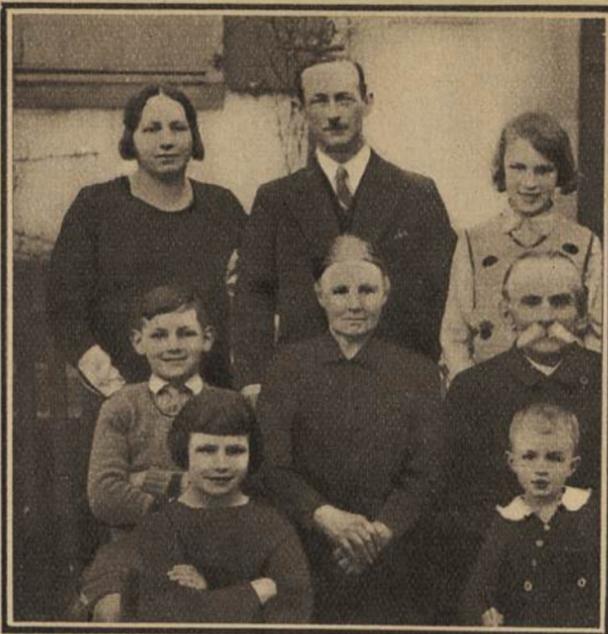
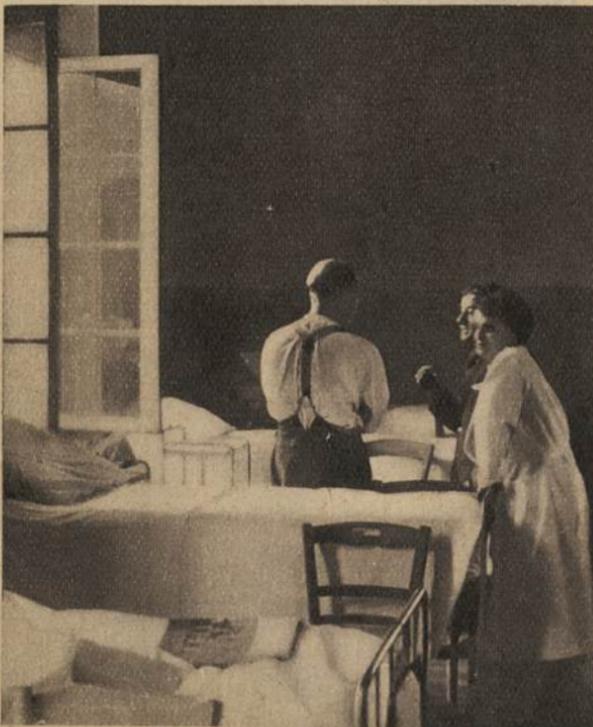
Qui pourra le dire, sinon ses proches ? Alertés par la presse, les voici justement qui viennent à Saint-Germain reconnaître l'amnésique. Un jeune marin, d'abord, le fils du disparu, puis Mlle Marie Prufer, la sœur cadette du géomètre. Il n'y a aucun doute, cette fois, c'est bien lui... C'est bien l'homme qui quitta Metz en 1932, et qui depuis n'a plus donné de ses nouvelles. Qu'a-t-il fait depuis cinq ans, comment a-t-il vécu, sous quel nom et dans quel milieu ? Quelle force obscure a-t-elle poussé ce mort-vivant à surgir de la nuit où il s'était évanoui ?

Cinq ans, c'est tout de même quelque chose dans la vie d'un homme ! Est-il possible que dans ces ténèbres la trace même de ses pas se soit effacée ?

Cinq ans...

Me voici dans le petit village où, en 1932, fut ramené le corps du suicidé découvert sur la route. Le maire, M. Pelte, est aux champs.

Debout près de son lit, à l'hôpital de St-Germain, le géomètre de Metz s'entretient avec ses infirmières.



Jean Prufer, sa sœur et sa mère, à l'époque où le géomètre était employé du cadastre, à Strasbourg.

— Je me suis borné, dit-il, à montrer le chapeau et les chaussures à Mme Prufer. Elle avait en main une photo. Je reconnais que son mari, que j'avais moi-même vu deux ou trois fois, ressemblait à l'inconnu trouvé près d'un tas de pierres. Je le lui ai dit. Je le répète encore, bien que Prufer soit vivant. D'ailleurs...

M. Pelte sort une lettre de sa poche, une lettre écrite en allemand et qu'il vient de recevoir.

— C'est pour l'affaire, dit-il. Mme Prufer, ayant appris par les journaux que son mari était retrouvé vivant à Saint-Germain, m'écrivit pour me renvoyer l'acte de décès. Elle ne veut pas, ajoute-t-elle, conserver un jour de plus ce papier devenu pour elle sans valeur. Elle assure qu'elle n'en tira aucun profit et qu'elle préfère, pour ses deux enfants, que son mari ne se soit suicidé. Pour elle, même vivant, Prufer reste mort dans son cœur.

— Heureusement, dis-je, que cette dame ne s'était pas remariée !

— Heureusement, soupire le maire. Mais moi, j'étais couvert par le tribunal qui a estimé la reconnaissance suffisante.

Et il conclut, philosophe :

— Quelle histoire !



Quelle histoire, en effet. De Metz, je me rends à Strasbourg pour y joindre les proches du mort-vivant.

Voici Neuhof, ses coquettes maisons bordées de jardins fleuris, ses rues aux noms d'oiseaux et sa forêt de sapins, toute proche.

Rue des Coucous, c'est la dernière maison. Les volets sont clos. Tout semble dormir. Et, pourtant, mon coup de sonnette fait s'entr'ouvrir la porte, et une vieille Alsacienne, aux cheveux tirés, et dont les traits semblent sculptés dans une châtaigne, apparaît sur le seuil. C'est la mère de Jean Prufer.

La pauvre femme est encore sous le choc de l'émotion.

— Naturellement, dit-elle, je n'avais jamais cru à son suicide, je savais qu'il reviendrait un jour, qu'il n'avait pas disparu pour toujours. Pourtant, quel coup, avant-hier, lorsqu'on m'a annoncé qu'il était vivant, qu'il revivait, moi qui, la veille encore, avait rêvé de lui.

« Je savais qu'il avait été très malheureux après le départ de sa femme. Il vint nous voir pour la dernière fois à la fin de l'année 1931. Il nous annonça qu'il quittait Metz, qu'il nous écrirait souvent.

« Nous reçûmes de lui une carte, et puis ce fut le silence. Et puis, ce fut aussi la nouvelle de son suicide.

« Ma fille fit des démarches pour obtenir l'exhumation. Toutes ses démarches restèrent vaines. Nous nous étonnions que la femme de mon fils ait pu identifier cet inconnu comme étant son mari, sans l'avoir vu. Nous pensions qu'elle avait voulu surtout se procurer un acte de décès. »

Mais de son côté, Mme Prufer, la femme du géomètre, s'indigne :

— Non, dit-elle, j'ai été de bonne foi, en croyant reconnaître mon mari dans la photo du suicidé qu'on m'a montrée. Mon mari me délaissait, mais je préfère que mes enfants ne puissent pas dire que leur père s'est suicidé.

A Metz, où je repasse, on m'explique :

— Cette disparition de Prufer pendant cinq ans est curieuse. Il devait beaucoup d'argent à la maison Klein, il avait emprunté de l'argent avant de partir, il était ruiné, mais il savait admirablement jouer la comédie... Qui sait ?

Je vois bien où l'on veut en venir. On s'étonne maintenant que le géomètre ait pu disparaître si longtemps sans qu'on puisse retrouver sa trace. N'a-t-il pas une sœur en Allemagne, à Stuttgart, une sœur qui devait venir à Saint-Germain et qui a renoncé, au dernier moment, à ce voyage ? N'est-il pas un simulateur ?

— Non, affirme l'un des médecins qui a examiné le mort-vivant, à Saint-Germain, c'est un cas très typique d'amnésique. Le choc nerveux qu'il a reçu, en revoyant son fils et sa sœur, l'a mis d'abord dans un état de prostration absolu. Mais cet état s'améliore maintenant chaque jour.

La police, par contre, reste sceptique.



En attendant qu'on soit fixé, je suis retourné, une dernière fois, dans le petit cimetière lorrain.

A Vigy, les gendarmes ont exhumé de leurs archives le procès-verbal de mai 1932.

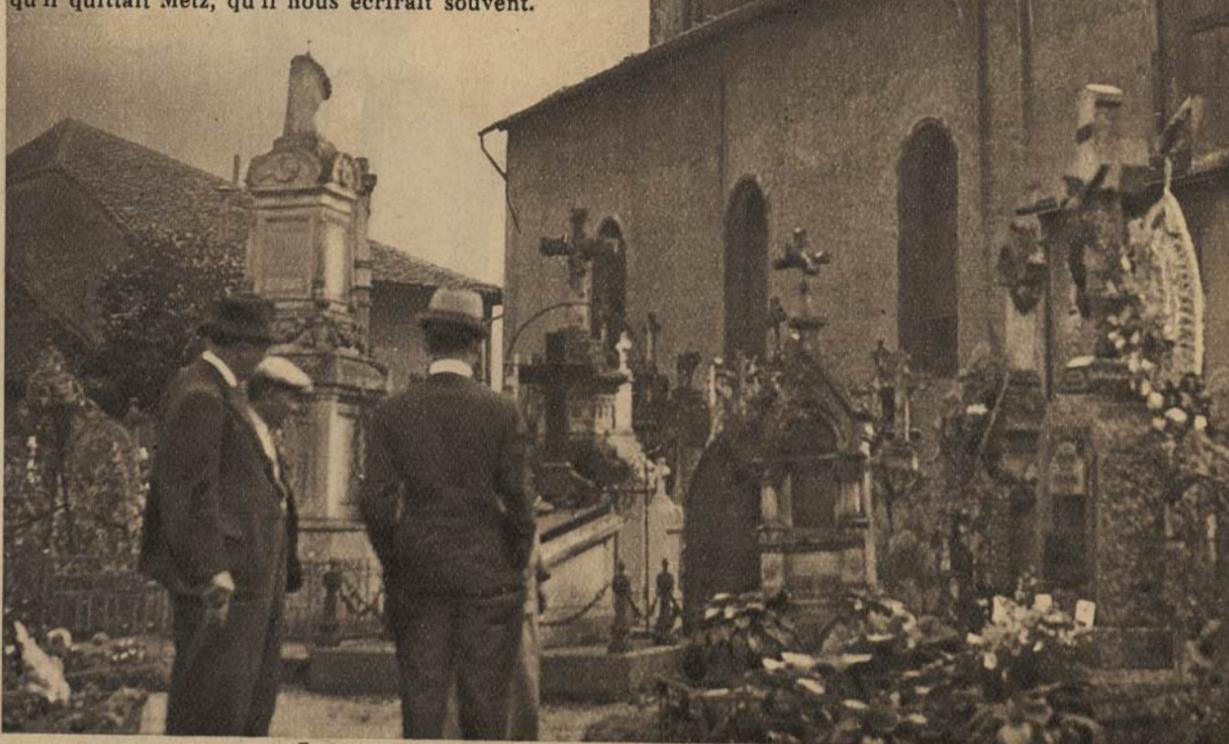
A Ay-sur-Moselle, le maire a entr'ouvert le registre, où sera de nouveau rectifié l'acte de décès de l'homme qui va redevenir un inconnu et qui, pendant cinq ans, porta, étant mort, le nom d'un vivant.

Marcel MONTARRON.

Reportage photographique
DÉTECTIVE

Marcel CARRIERE

Une autre énigme subsiste : Quel est l'inconnu qui repose dans le petit cimetière de Ay-sur-Moselle ?



LA JUSTICE DES HOMMES

PETITES CAUSES

Petite histoire de dames seules

Si j'ai adopté ce titre, je le confesse, équivoque, pour ma petite histoire qui d'ailleurs l'est aussi, c'est à défaut d'un autre plus explicite mais que je n'ai pas trouvé.

Votre indulgence étant acquise, sans transition, je mets en scène mes personnages.

L'AUDIENCIER (appelant). — Demoiselle Lucie Dorée !

Personne ne répond.

Le président : (exposant les faits de la cause). La fille Dorée, bien connue des services de police, est poursuivie pour vol. La plaignante, Mme Sidonie Léon, présente à cette audience, nous expliquera les circonstances très spéciales dans lesquelles le délit a été commis. Il me suffit, pour l'instant, d'indiquer que la prévenue, âgée seulement de vingt ans, a, malgré sa jeunesse, déjà acquis, dans le demi-monde qu'elle fréquente, une certaine célébrité comme spécialiste d'un genre de vols des plus particuliers (au témoin). Avancez, madame !

La dame Sidonie Léon est très brune et divorcée. Avec cela commerçante honorable mais, elle le reconnaît, très indépendante de caractère et d'habitudes. Nuque rasée, béret catalan fièrement campé sur l'oreille, tailleur sombre bien ajusté, col bas et régaté, elle forme un ensemble masculin, type « beau ténébreux », des plus précis. L'habit ne fait pas le moine, me dites-vous. Vous avez tort, pour une fois, car de tels détails vestimentaires valent en l'espèce tout un programme.

D'ailleurs je n'offenserai nullement Mme Sidonie Léon en vous révélant ses préférences. Elle est de celles qui ont le courage de leurs opinions. C'est avec belle assurance et cranerie qu'elle va nous expliquer, avec maints détails, la petite mésaventure qui lui est advenue.

La dame Léon. — La veille de Pâques, j'étais assise à la terrasse d'un café, près de la gare de l'Est. Après quelques instants, j'ai remarqué qu'une jeune femme blonde me regardait avec insistance...

Le président. — ...et intérêt sans doute, si bien que vous l'avez invitée à votre table.

La dame Léon. — Non, c'est elle qui s'est invitée (rires). Elle m'a dit : « Je crois vous reconnaître ! » Après tout la chose était possible. Je suis modiste et j'ai tant de clientes (rires).

Le président. — Arrivons au fait !

La dame Léon. — Mais nous y sommes, mon président. Elle a ajouté : « Je ne sais où aller coucher, mon ami m'a plaquée. »

Le président. — Alors vous lui avez offert l'hospitalité pour la nuit (un temps) chez vous (un autre temps) dans votre chambre !

La dame Léon. — Elle avait l'air si sérieuse (sic), alors j'ai pensé qu'il n'y avait pas de mal... (rires.)

Le président. — Là est bien l'originalité du cas. Et le lendemain que s'est-il passé ?

La dame Léon. — De bon matin, je me suis levée. Elle m'a dit : « Méchante, tu t'en vas déjà, moi je reste au lit ! (rires), je suis fatiguée. »

Le président. — Vous étiez déjà à « tu » et à « toi » ! Et à votre retour qu'avez-vous constaté ?

La dame Léon. — L'oiseau s'était envolé !

Le président. — Le mot est exact, à cette chose près que vous y avez laissé, vous aussi, quelques plumes. En effet, la fille Dorée avait emporté deux chapeaux, une robe et votre argenterie. Mais, au fait, aviez-vous payé cette jeune personne ?

La dame Léon. — Payé ! Mais vous n'y songez pas, mon président, elle devait vivre toujours avec moi. Elle m'avait dit qu'elle ferait mon ménage, qu'elle irait prendre le lait...

Le président. — Et elle a pris la fuite (rires).

La dame Léon (très émue). — Je ne m'oppose pas à l'indulgence pour cette gosse. Les deux chapeaux ne valaient pas grand-chose. C'est moi qui les avait confectionnés — (rires)

Sur ces bases, le tribunal condamne par défaut la fille Dorée à un mois de prison.

Tandis que la dame Léon se retire au fond de la salle avec dignité, j'observe, côté public, dans le clan masculin, des sourires ironiques. « Ah ! Ah ! semblent dire ces messieurs, à notre tour de rire. Vous vous êtes, mesdames, assez gaussées de nous quand nous étions tombés dans le panneau des entôleuses, vous nous avez assez traités de « gros nigauds ». Maintenant la roue tourne. C'est bien justice ! »

Le garçon de café et ses trois amies

MFOGEX, que trente années de service comme garçon de café dans le même établissement permettent de considérer comme le plus loyal des collaborateurs, arpentaient, en mars dernier, le boulevard Montparnasse.

Il était heureux et, sexagénaire bien et bon vivant, accepta l'invitation de trois dames... On but copieusement, chacun faisant aux autres des politesses et, vers trois heures du matin, le petit groupe échoua dans une chambre d'hôtel.

La réunion devenait extrêmement intime ; ces dames n'avaient plus le moindre voile ; quant à M. Fogex, redoutant de s'enrhumer, il avait conservé sa chemise.

Les débats furent, paraît-il, des plus complets et parfaitement réussis. Mais, quand il enfila son veston, M. Fogex ne trouva plus son portefeuille.

Il se mit à crier ; la patronne monta et le trouva... en chemise, gesticulant et furieux.

On finit par dénicher le portefeuille et quelques billets épars qui s'étaient curieusement glissés sous le lit.

Les trois dames, Marie-Louise, Ondine (c'est le prénom de cette nymphe du boulevard Montparnasse) et Lucile étaient traduites l'autre jour devant la 10^e chambre correctionnelle.

Elles eurent une réponse facile : innocentes du vol, elles ne pouvaient s'expliquer le voyage du portefeuille sous le lit.

A quoi, le président objecta que M. Fogex n'avait conservé que sa chemise ; il s'était débarrassé du veston qu'il avait posé sur une chaise... Comment, dans ces conditions, la chaise, éloignée du lit de plusieurs mètres, avait-elle participé à la voluptueuse sarabande ?

A moins qu'un esprit, animateur de ces lieux de plaisir, ne se fût amusé à déplacer tous les meubles. La question restait à l'état d'énigme.

Les défenseurs, M^{rs} Paul Henriquet et Thaon, s'en tirèrent avec les avantages du doute.

La preuve n'était pas apportée du vol ; de simples présomptions, le caractère assez spécial de la rencontre, des incidents divers qui avaient marqué la soirée, il n'en fallut pas davantage pour entraîner un triple acquittement.

RECTIFICATIONS

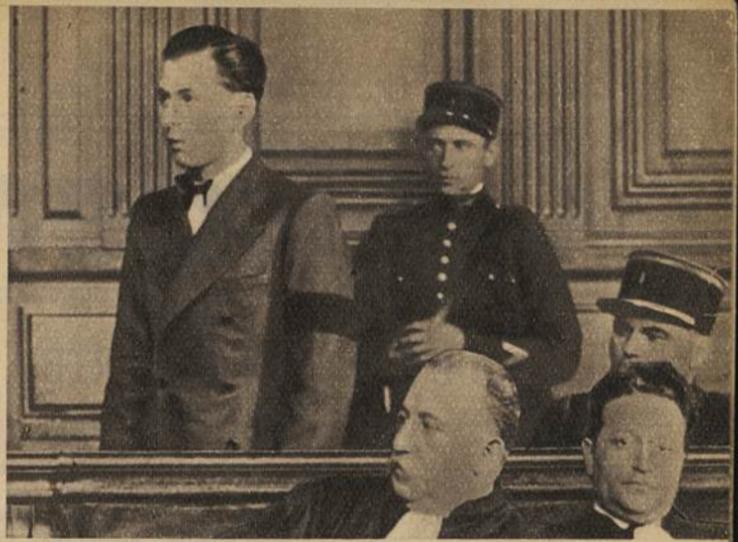
Dans notre avant-dernier numéro, à propos du procès en cour d'assises des accusés de l'affaire de l'hôtel des Beaux-Arts, notre photo de droite indiquait : Mlle Floch, la victime. Il s'agissait en réalité de Mme Mattéo, déposant à la barre des témoins.

D'autre part, nous avons donné, dans notre dernier numéro, rendant compte de l'affaire du boulevard Garibaldi, à Marseille, une photo de l'hôtel des Lyonnais. La propriétaire de cet hôtel nous fait savoir que son établissement n'a rien à voir avec l'affaire que nous évoquons. Nous lui donnons bien volontiers acte de sa rectification.

Derniers échos de la fusillade de Thiais



Le second procès Stéfani-Foata vient aux assises. Il ne s'agit plus de l'enfant tué d'une balle au front, mais de la fusillade du cimetière de Thiais. Une haine féroce anime les deux hommes. — A gauche : Stéfani ; à droite : Foata.



Le grand Moro-Giafferri, défenseur de Brovermann, qui abattit le docteur Taubmann, médecin de son frère, prononça Mercredi, aux assises, une si belle plaidoirie que son misérable client n'a été que légèrement condamné.

NOTRE VOIX

SUR UNE ERREUR JUDICIAIRE...

UN grand procès passionné actuellement la Belgique : l'instance en révision introduite par Louis Mazières, qui fut, avant la guerre, avocat à la cour de Paris, contre l'arrêt de la cour d'assises de Gand qui le condamna à la peine de mort (commuée en détention perpétuelle) pour avoir empoisonné sa belle-sœur, Mlle Valérie Coppieter.

Un mouvement d'opinion très important a déterminé la justice belge à rechercher, après quinze ans, si Louis Mazières n'avait pas été victime d'une erreur judiciaire.

Une erreur d'autant plus grave qu'elle aurait été provoquée par l'expert-chimiste, commis par le juge d'instruction : Cet expert dont les journaux nous apprennent qu'il a été, depuis le procès, condamné pour des délits de droit commun, serait convaincu d'avoir fait, dans d'autres affaires, des rapports fantaisistes et notamment, dans le cas Mazières, il avait affirmé qu'un flacon trouvé chez une sœur de Mlle Coppieter contenait de la strychnine, alors qu'il n'aurait contenu que des cristaux de bromure.

Nous n'avons pas à prendre parti dans le débat qui a opposé M. Daels, l'expert incriminé et M. de Waele, professeur à l'université de Gand. Mais les titres officiels de ce dernier confèrent à sa parole une valeur particulière.

Et ceci suffit à justifier notre émotion.

Il est effarant de penser que l'expert — qui n'est qu'un homme, avec ses faiblesses, ses erreurs possibles — tient à sa merci l'honneur, la liberté, la vie même d'un inculpé.

Les garanties que devrait normalement avoir le justiciable sont en pratique illusoire : car l'expert, dans le domaine pénal, dirige en fait l'instruction. C'est une vérité qui déplaira à certains, mais que reconnaîtront tous ceux qui suivent de près la vie judiciaire.

Et puisque le procès Mazières nous en donne l'occasion, nous demandons aux magistrats de se ressaisir, de ne plus déléguer, comme ils le font trop facilement, leur pouvoir aux experts, de s'efforcer surtout de ne pas considérer le rapport de tel ou tel technicien comme la vérité sacrée et de se souvenir du vieil adage, malheureusement méconnu, que « l'expertise ne lie pas le juge ».



Confidences

RUBRIQUE GRATUITE OUVERTE A NOS LECTEURS

1° Dans nos colonnes, nous répondons exclusivement aux questions présentant un intérêt général : hygiène, santé, beauté, culture physique, éducation de la volonté, suggestion, psychologie, technique policière, sexualité, occultisme, sciences, lettres et arts. Joindre à chaque demande un bon « Confidences ».

2° Nous répondons par lettres individuelles (sous pli fermé sous enveloppe blanche) aux demandes de consultations personnelles : horoscopes, analyses d'écritures, orientation professionnelle, conseils relatifs à la vie sentimentale et à toute chose concernant la vie privée. Joindre à chaque demande, pour ce second mode de réponse, douze bons « Confidences ».

3° Il n'est traité qu'un seul cas dans la même lettre.

ROBERT LOISEL, A CLERMONT-FERRAND. — Comment peut-on arriver à maigrir, sans drogue, de cinq à six kilos, en un espace de temps assez limité ?

Si votre poids n'excède pas de plus de six kilos le poids normal d'un homme de votre taille, vous pouvez, sans inconvénients, user d'emblée du moyen capital d'élimination des graisses superflues, c'est-à-dire pratiquer, chaque matin de préférence, la culture physique, chose que nous avons maintes fois déconseillée, dans cette rubrique, aux personnes affligées d'un embonpoint excessif. Ces dernières doivent, en effet, attendre, pour se mettre à la gymnastique, le moment où, grâce à un régime alimentaire convenable, leurs infiltrats graisseux se trouveront considérablement réduits.

Procurez-vous un bon manuel de culture physique, celui du docteur Ruffier ou celui de l'athlète Gerbex, par exemple, et intégrez-en la pratique à vos habitudes quotidiennes. Vous arriverez d'autant plus aisément à la continuité que vous procéderez plus méthodiquement : cinq minutes les premiers jours, puis sept à huit minutes, puis dix, quinze, vingt minutes.

Étant donné votre âge et votre cas, voici le régime qui vous convient. Au réveil une tasse de café noir léger sans aucun aliment solide. Repas de midi : crudités, dix grammes ; viande grillée ou rôtie, cent grammes ; légumes frais, cent cinquante grammes ; pain, cent cinquante grammes ; fruits, cent grammes. Repas du soir : céréales, cent grammes ; légumes hydrocarbonés, cent grammes ; pain, cent grammes ; fromage à pâte douce, quarante grammes. Boisson : vin, coupé d'eau, environ 1/3 de litre par repas, à la fin du repas.

M. Hequet. — Ayant fait de l'hypnotisme plusieurs années, je désirerais connaître les progrès réalisés dans ce domaine. Indiquez-moi les meilleurs livres.

L'hypnotisme, à peu près abandonné aujourd'hui, reste ce qu'il a toujours été : un code de procédés empiriques qui déterminent sur certains prédisposés cet état spécial du cerveau et du système nerveux qu'on a désigné sous le nom d'hypnose, à cause de ses analogies avec le sommeil naturel. Lors de sa découverte (1841), l'anesthésie par le chloroforme et l'éther était encore inconnue. Les premières opérations chirurgicales sans douleur furent pratiquées sur des malades hypnotisés par Broca, Esquirol, Cloquet et Esdailles. Ce furent à ces interventions que l'hypnotisme dut sa grande vogue.

En 1847, la découverte du chloroforme fit dévier l'attention des chercheurs et, peu à peu, l'usage de l'hypnotisme fut délaissé. Restait la possibilité de traiter certaines psychonévroses par suggestion. Mais on s'est aperçu que la suggestion était à peu près aussi efficace à l'état de veille qu'à l'état hypnotique. Les ouvrages de Pierre Janet, du docteur Bernheim et de Jagot restent, à l'heure actuelle, les plus précis sur la question.

PAUL NORET, BEZIERS. — Je ne puis rester cinq minutes la tête au soleil, ou même décollé, quelle que soit la température, sans m'enrhumer du cerveau, ce qui m'oblige à rester couvert aussi bien la nuit que le jour.

Cette extraordinaire sensibilité peut tenir à des causes fort différentes : adénoïdisme, déséquilibre endocrinien ou anaphylaxie. Suivant la cause, le traitement varie. Il faudrait donc, en premier lieu, avoir recours à un examen médical approfondi, lequel ne peut être effectué que directement. Voyez d'abord un spécialiste de l'oto-rhino-laryngologie : vous obtiendrez de lui les indications les plus immédiatement utiles, celles qui ont trait à la prophylaxie locale. De plus, à l'inspection de vos muqueuses nasales, de votre conformation intra-buccale (gorge et cavum), il se rendra compte de l'origine superficielle ou profonde des troubles en question et de l'espèce de médication, opothérapique ou peptonée qui vous convient. Tout hôpital comporte un service d'oto-rhino-laryngologie.

X à Z. — Comment guérir l'onanisme ? En dérivant vos énergies au moyen de la production d'un effort sain (culture physique, poids et haltères). D'autre part, limitez, dans votre alimentation, la proportion des substances concentrées, (sucre, viande, boissons alcoolisées), qui déterminent du prurit génital. Enfin, évitez les lectures, les conversations et les spectacles de nature à provoquer en vous des représentations érotisantes. Une heure avant de vous coucher : une tasse de tisane de néphtar.

A. R. ETAMPES. — Je lis dans la rubrique « Confidences » du n° 445, une réponse à Mme Dejeager à propos de spirisme. Vous niez les phénomènes spirites. Pourtant, ils ont été expérimentalement vérifiés par des savants, William Crooker, entre autres.

Si certains phénomènes se produisent, tels que déplacements d'objets sans contact, sonorité de heurts, apparitions fragmentaires ou entières (ce qui, d'ailleurs, n'est pas définitivement établi), il ne s'ensuit pas qu'ils manifestent l'action d'une individualité d'outre-tombe. Ce sont, bien plus probablement, les facultés supra-normales du médium qui sont en cause. Un médium extériorise sa motricité ou sa substance ; il « incarne » — à peu près comme un sujet hypnotisé — une personnalité disparue, mais dont la suggestion mentale inconsciente d'un assistant lui transmet l'image. Nous voyons là une étrangeté biologique et psychique encore inexplicable et qu'il serait, par conséquent, téméraire d'attribuer à d'invisibles et hypothétiques « esprits ».

Si vous lisiez le récent travail du docteur Philippe Encausse sur les névroses provoquées par les pratiques et le fanatisme spirites, vous comprendriez pourquoi nous avons conseillé à notre correspondant de s'abstenir.

Mme H. L... A PARIS. — J'ai sur le visage deux petites plaques bistrées sur chacune desquelles poussent quelques poils, lesquels repoussent malgré tous les dépilatoires. Ne puis-je rien faire pour en être débarrassée ?

Il s'agit de *noevi sebacei*. Ce sont de petites tumeurs bénignes, mieux connues sous le nom de « grains de beauté ».

Voyez un dermatologue qui, soit au moyen de l'électrolyse négative, soit au moyen de la galvano-d'Arsonvalisation, détruira chaque poil, définitivement. Cette intervention aura d'ailleurs pour effet d'anéantir, non seulement les papilles génératrices de poils anormaux, mais aussi les glandules sébacées annexées à ces poils. Ainsi traité, le *noevus* s'affaïsse et disparaît pour toujours.

Toute trace de l'intervention s'efface en moins d'une semaine.

ROGER D. A SAINT-DENIS. — Existe-t-il pour les fumeurs, un moyen de neutraliser les mauvais effets de la nicotine ?

Ces effets sont en raison directe : 1° Du volume et de la densité de l'agent toxique mis en contact avec les organes respiratoires ;

2° De la sédentarité de l'usager.

Il s'ensuit que, moins l'inhalation est profonde, moins elle agit. Fumer à petites bouffées, courtes, nicotineuse faiblement. Fumer par larges et profondes inspirations, équivaut, au contraire, à une saturation dangereuse. L'oxygénation du sang (vie au grand air, sports, travaux de force), agit comme antidote.

Enfin, ici comme ailleurs, ce qui constitue un abus pour l'un est parfaitement toléré par l'autre : chacun réagit aux intoxications d'une manière plus ou moins marquée.

Simone A., Blois. — L'écriture tremblée prouve-t-elle l'alcoolisme ?

Loin de là. Elle procède souvent d'un défillement d'origine non alcoolique du cœur et du système nerveux, ou d'une impressionnabilité excessive ; circonstanciellement, le froid, la fatigue, la peur, la colère, peuvent agiter la main du scripteur.

Il faudrait soumettre cette écriture aux spécialistes de *Détection*, afin d'obtenir l'analyse exacte des dispositions de la personne dont elle émane.

A. C., à Nantes. — Je suis pêcheur, et je voudrais savoir pourquoi on appelle les coiffeurs « Merlans » ?

Léonard, coiffeur attiré des filles de Louis XV, venait, ce matin-là, de poudrer, ainsi que l'exigeait la mode du temps, les longs cheveux des trois princesses, après en avoir habilement édifié les masses. Pour éviter que la poudre, s'éparpillant autour d'elles, ne vint à piquer leurs yeux, il avait, comme à l'habitude, protégé le visage de chacune par un large entonnoir de carton souple. Mais il était, lui, enfaniné, du front jusqu'au menton. Arrive le roi qui lorgne l'artiste capillaire, s'esclaffe et lance malicieusement : « Léonard, vous ressemblez à un merlan prêt pour la friture. »

On rit. Le mot se colporta et s'est perpétué.

« DETECTIVE-BUREAU ».

3.000.000
4.000.000
3.000.000
3.600.000
7.500.000
15.000.000
7.500.000
15.000.000
7.500.000
18.000.000
1.770.000
2.360.000
1.770.000

1 lot de 3.000.000 fr.
4 lots de 1.000.000 fr.
6 lots de 500.000 fr.
30 lots de 120.000 fr.
150 lots de 50.000 fr.
1.500 lots de 10.000 fr.
1.500 lots de 5.000 fr.
15.000 lots de 1.000 fr.
15.000 lots de 500 fr.
150.000 remboursements à 120 fr.
59 lots de consolation de 30.000 fr.
236 lots de consolation de 10.000 fr.
354 lots de consolation de 5.000 fr.

A CHAQUE TRANCHE... 90 millions

PRENEZ VOTRE CHANCE
Prenez un billet de la

LOTERIE NATIONALE

Vos amis, hier, ont gagné. Demain ce sera vous ! Alors, que ferez-vous ?
Achetez-vous une maison... un domaine... partirez-vous vers des pays lointains ?
Oui, prenez votre chance, votre rêve va devenir une riante réalité.

Cette annonce ne concerne pas la Belgique.

LIVRES curieux et très rares.
CATALOGUE GÉNÉRAL ILLUSTRÉ
sous pli fermé contre 1 franc en timbres-poste.
En magasin 10.000 ouvrages inédits, illustrés
LIBRAIRIE, 7, RUE DE LA LUNE - PARIS
Ecrivez ou venez voir. - Entrée libre de 9 h. à 19 h.

Offre non valable pour la Belgique.

anti-ÉPILEPTIQUE de LIÈGE
Supprime toutes crises nerveuses
Broch. grat. Lab. Tanyau 48 Cl. Lorrain. Lille

BENOIT DE VAISE
Une Science Nouvelle ?
LA RADIESTHÉSIE DIVINATOIRE
A LA PORTÉE DE TOUS
Manuel Théorique et Pratique du Pendule Hermétique
Envoi à domicile contre 2 fr. 50 en timbres-poste
LIBRAIRIE CRITIQUE
25, Rue de Vanves, PARIS - 14^e

HOMMES - FEMMES VOUS DEVEZ RAJEUNIR

Le problème du rajeunissement est vieux comme le monde, c'est le Problème de tous les Temps, de tous les Pays. Avec le progrès des sciences biologiques, ce problème est étudié aujourd'hui scientifiquement.

On ne peut retarder la maturation ni ramener les cellules à leur état primitif. Le rajeunissement semblerait donc une impossibilité si on n'était parvenu à ajouter aux matériaux déjà usés des colloïdes neufs, en conférant aux éléments nutritifs un nouveau pouvoir de multiplication grâce auquel les cellules néo-formées rajeunissent les organes, les tissus.

Il est prouvé maintenant que la défaillance des glandes à sécrétions secondaires internes (glandes endocrines) est la cause du vieillissement de l'être humain (homme ou femme) et de tous les troubles qui résultent de ce vieillissement. Ces troubles se manifestent chez l'homme par les symptômes suivants : fatigue cérébrale, perte de la mémoire, tremblement des membres, inaptitude au sommeil, mauvais réveils, difficulté à " se mettre en train " le matin, raideur musculaire, besoin de boissons excitantes (alcool, café, thé), découragement non motivé, longues dépressions, troubles sexuels, IMPUISSANCE.

Chez la femme, la fonction génératrice se trouve brutalement interrompue à un âge relativement précoce que l'on nomme l'âge critique. La femme sevrée alors des HORMONES sexuelles (folliculine, progestine) que les glandes sexuelles déversaient dans son organisme voit son « équilibre vital » compromis car toutes les sécrétions glandulaires réagissent les unes sur les autres et la déficience de l'une réagit sur le bon fonctionnement des autres (congestions, bouffées de chaleur, obésité, vertiges, envahissement des tissus sous-cutanés par la graisse, peau moins soyeuse, moins élastique, rides, etc.). En dehors de cette déficience glandulaire provoquée par l'âge, certaines femmes, beaucoup

plus nombreuses qu'on ne le croit, sont dès leur jeunesse atteintes de frigidité ou « d'impuissance féminine » (ce qui n'empêche pas la maternité). Cette véritable maladie, due à l'insuffisance d'HORMONES ovariennes, prive la femme des légitimes satisfactions sexuelles auxquelles elle a droit, c'est la cause des mécontentements dans les ménages sans que la plupart du temps les intéressés se rendent compte de la cause de ce drame moral.

Ayant découvert la cause de cette sénilité précoce, on devait trouver le moyen d'y remédier. On a constaté que les hormones secrétées par chaque glande sont identiques dans toutes les espèces. L'activité des extraits glandulaires prélevés sur des jeunes animaux est identique pour l'homme à celle des extraits de glandes qui seraient prélevées sur des êtres humains. Il est donc possible de faire en quelque sorte au moyen des HORMONES animales (prises par voie buccale) une véritable injection de sérum humain jeune à l'homme prématurément vieilli.

C'est ce qui a été réalisé pratiquement avec les DRAGÉES ORMOPHYSE. Ces dragées contiennent les extraits glandulaires suivants (prélevés sur de jeunes animaux) : hypophyse, lipoides orchitiques, surrénales thyroïde, dans les proportions que la nature a fixées, et associées à des substances organiques végétales concourant à la nutrition des cellules et des tissus et fournissant le phosphore assimilable nécessaire au système nerveux.

Les dragées ORMOPHYSE sont en vente dans toutes pharmacies. 30 fr. la boîte.
Les Laboratoires envoient sur simple demande une notice très documentée sur les fonctions endocrines et un échantillon gratuit (1 franc en timbres), préciser masculines ou féminines. Laboratoires Ormophyse, 40, rue d'Alsace-Lorraine, Malakoff (Seine).

ADMINISTRATION - RÉDACTION - ABONNEMENTS

3, RUE DE GRENELLE - PARIS (VI^e)

TÉLÉPHONE : LITRÉ 46-17
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DÉTEC-PARIS
COMPTE CHÈQUE POSTAL : N° 1298-37

FRANCE ET COLONIES 65. » 35. »
ÉTRANGER (TARIF A)..... 85. » 45. »
ÉTRANGER (TARIF B)..... 100. » 55. »

Les règlements de comptes et abonnements doivent être établis à l'ordre et au seul nom de "Détection"

Confidences de
"Détection"

BON n° 33



ment à Saint-Nazaire où les loqueteux du passage Montmartin le voyaient arriver avec joie. Il retrouvait là des personnages aux noms caractéristiques : les « Bacchus », les « Goulayant », les « Marie la Grenouille » et autres « Croisicaises ». Les beuveries de ce monde curieux se terminaient assez souvent de façon brutale. Il y a deux ans, un ancien ouvrier comme Mahéo, pensionné comme lui, avait manié avec trop d'énergie une

Il était armé d'un solide gourdin, et les coups violents qu'il frappa à la porte arrêtaient un instant le tapage à l'intérieur. Puis on entendit Mahéo clamer d'une voix avinée au Portugais de s'en aller « faire f... ».

Da Souza ne l'entendit pas ainsi, et, à coups d'épaules, il enfonça la porte. Que se passa-t-il exactement à l'entrée du mari bafoué ? Da Souza, appuyé par La Patte, affirme que Mahéo, complètement ivre, le provoqua et le me-

Da Souza, sa femme et son enfant, habitaient Ker-Pépé, que l'on voit ci-dessus.

SAINT-NAZAIRE
(De notre correspondant particulier.)

DANS quelle catégorie de crimes faut-il classer cette affaire dont on dirait volontiers qu'elle ne manque ni de pittoresque ni de couleur, s'il n'y avait pas mort d'homme au bout ?

Drame passionnel ?... La passion, dans ce drame, n'a joué qu'un rôle très secondaire, tant elle était noyée, chez les protagonistes, dans une parfaite amoralité conjugale, autant que dans les flots de muscadet.

Alors, crime de l'alcool ? Oui, sans doute...

Et cependant, ni le vin, ni l'amour ne suffirent à créer le climat de la bastonnade sanglante de La Baule. Autour du cadavre de Louis Mahéo il y a essentiellement une atmosphère de festins sordides et de crapuleuses bacchanales, auxquels participaient à tour de rôle clochards, miséreux, cou-

LES BACCHANALES DE KER-PÉPÉ

Quand le silence fut retombé sur Ker-Pépé, la Patte sortit du café où il s'était réfugié en disant : « Je vais voir s'il est mort. »

reurs de grands chemins, tous ces pauvres hères dignes de la plus colorée, de la plus inquiétante Cour des Miracles.

« Ker-Pépé », la maisonnette de Louis Mahéo, servait en fait d'asile de nuit et d'auberge de passage à la pègre de La Baule.

C'est au village de Beslon, à quelques centaines de mètres de la gare de La Baule que « Ker-Pépé » s'était montée. Comme par un souci louable de ne point porter atteinte au bon renom de la grande plage voisine, la bicoque s'était faite toute blanche et propre à l'extérieur. Mais l'intérieur... Peu de voisins pouvaient se vanter de le connaître. Mais on savait que c'était un véritable taudis repoussant de puanteur et de saleté. La chose devait être amplement vérifiée au lendemain du crime par les enquêteurs.

Ce que les voisins connaissaient mieux, c'était l'infurnal sabbat qui s'y déroulait, la nuit tombée, les hurlements des disputes orgiaques, les clochards avinés qui en sortaient, titubants et hurlants.

La maître de céans, le roi de cette Cour des Miracles, était Louis Mahéo. Il se disait ancien ouvrier peintre, et il l'avait sans doute été jusqu'au jour où l'amour du vin et de l'oisiveté l'avait emporté sur le goût du travail.

Mutilé du travail, il touchait d'ailleurs une pension qui lui permettait de vivre tant bien que mal, et de faire, au lendemain de paie, figure de nabab généreux auprès des autres vagabonds.

Les habitués de « Ker-Pépé » étaient nombreux, mais il y avait quelques commensaux attitrés. Tout d'abord une sorte de Quasimodo boiteux et difforme, dont tout le monde ignorait le nom exact, et que l'on appelait « La Patte ». Il y avait ensuite un ménage de Portugais, et plus spécialement la femme Da Souza dont le cœur généreux savait se partager facilement entre son mari et Mahéo. Le Portugais était bien au courant de tout, mais Mahéo avait la bouteille tellement généreuse qu'il n'y avait vraiment pas moyen de se fâcher.

Mahéo ne se cantonnait d'ailleurs pas à « Ker-Pépé ». Il venait fréquem-

ment à Saint-Nazaire où les loqueteux du passage Montmartin le voyaient arriver avec joie. Il retrouvait là des personnages aux noms caractéristiques : les « Bacchus », les « Goulayant », les « Marie la Grenouille » et autres « Croisicaises ». Les beuveries de ce monde curieux se terminaient assez souvent de façon brutale. Il y a deux ans, un ancien ouvrier comme Mahéo, pensionné comme lui, avait manié avec trop d'énergie une

queue de billard sur le crâne de sa maîtresse, la « Bombée », et cela l'avait amené aux assises pour meurtre. Mahéo, lui-même, au mois de février dernier, un soir de fête, s'était trouvé délesté d'un millier de francs. Les festins de « Ker-Pépé » auraient pu se terminer pour la femme Da Souza comme c'était arrivé pour la « Bombée ». Le sort en a décidé autrement, et c'est l'homme, cette fois, qui a été la victime, ce dont ne se consolent pas les commensaux de Mahéo qui pleurent son vin généreux.

Dans la soirée de vendredi, la fête battait son plein à « Ker-Pépé ». Il y avait là, avec Mahéo, l'inséparable « La Patte », la femme Da Souza, et, détail pénible, l'enfant de celle-ci, âgé de trois ans.

Mais quelqu'un troubla la fête. Ce fut le Portugais Da Souza, qui, s'il consentait à être un mari complaisant, avait ce réflexe paternel de vouloir soustraire son enfant au spectacle de telles orgies.

Mais, malgré sa façade engageante, Ker-Pépé n'offrit aux enquêteurs de St-Nazaire qu'un taudis sale et puant.



naça avec un couteau. En tout cas, le gourdin du Portugais entra en jeu, avec une telle violence que La Patte, épouvanté de la tournure des événements, s'éclipsa prudemment. Quant à la femme, elle avait décampé sans demander son reste.

Dans la bicoque, les deux hommes s'acharnèrent. Sous les coups de gourdin de Da Souza, le sang gicla sur les murs. Pressé par son adversaire, Mahéo s'enfuit par la porte à travers champs. Le Portugais l'y poursuivit, et la sanglante bastonnade reprit. Mahéo fut ramené sous cette pluie de coups à « Ker-Pépé ». Là, à bout de forces, Da Souza s'arrêta et s'en alla.

Le silence de la nuit tomba sur « Ker-Pépé ». Alors, d'un débit voisin où il s'était réfugié, l'on vit La Patte se glisser vers la maisonnette en disant au cafetier : « Je vais voir s'il n'est pas mort. »

Et puis nul ne revit plus La Patte. Ce ne fut que dans le milieu de la journée du lendemain que des voisins, habitués à voir Mahéo leur chiner chaque matin quelques légumes, vinrent jeter un coup d'œil dans la cuisine. Le carreau et les murs étaient étoilés de sang.

Les gendarmes vinrent, et Mahéo fut découvert sur son grabat, baignant dans une mare de sang, mort.

Da Souza, arrêté, avança la provocation, le couteau de Mahéo, la légitime défense. La Patte, qui de peur, avait pris la fuite, finit par être retrouvé, et il abonda dans le sens du Portugais.

Le médecin légiste enfin, dans son autopsie, déclara qu'aucun des multiples coups de gourdin n'était mortel, et que la mort de Mahéo était due à la lente hémorragie et au manque de soins.

La fatalité, qui, si souvent, accable les violents, se montra soudain d'une inhabituelle bienveillance pour le Portugais, qui n'est accusé que de coups simples.

La société n'attache pas grand prix à la vie de Mahéo. Seuls les loqueteux et les truands pleureront l'hôtel généreux de « Ker-Pépé ».

Jean LE DUIGOU.

— Pas si vite, Daniel! interrompit la blonde épouse. Il faut que M. le président sache que ta jalousie est à retardement. En effet, mon président! Daniel n'a été furieux que le jour où j'ai pris un amant de cœur! J'ai consulté mon avocat et c'est moi qui demande le divorce aux torts de mon époux pour injure grave!

— Quelle injure établissez-vous, madame?

— J'établis l'injure, monsieur le président, que ce monsieur, pendant trois ans, m'a conduite tous les après-midi, à trois heures, dans notre Rosengart, jusqu'à la porte du 7, rue Rochechouart, où je travaillais régulièrement.

— Et quel était ce travail, madame?

J'entends toujours la petite voix douce, un peu étonnée, de ma charmante interlocutrice.

— 7, rue Rochechouart, mon président!...

— Eh bien, qu'y faisiez-vous

— Mais des « passes », mon président!

Et elle ajouta :

— Tous les soirs il alignait ses comptes. J'étais obligée de tout lui reffler. J'avais de la peine à planquer quelques petits billets dans un double fond de mon sac à main. J'avais été obligée de faire confectionner cette poche par le maroquinier, car je devais complètement retourner mon sac et éparpiller tous les objets sur la table.

Edifié par ces déclarations de la candide ingénue, j'ordonnai une enquête. J'ai conservé les termes de quelques rapports, à peu près fidèlement, dans ma mémoire :

« ...les époux Brisbane occupent, rue Lauriston, n° . . . , un appartement au loyer de dix mille francs. Ils emploient une domestique à la journée. Très honorablement connu dans le quartier, M. Brisbane exerce la profession de voyageur de commerce. Sa femme travaille dans une maison de couture. Le ménage, parfaitement uni, ne compte que des sympathies autour de lui. Nous n'avons recueilli que de bons renseignements... »

Le son de cloche était tout autre rue Rochechouart, où le mari, connu sous le nom de « Dédé », venait accompagner et attendre sa femme au seuil de la maison tolérée, jusqu'au jour où « l'ouvrière », s'étant éprise d'un de ses clients, abandonna la triste profession. On sut, par quelques-unes de ces demoiselles, que Dédé avait écrit des lettres de menace à son rival et qu'il avait promis de « descendre » la fugitive dès qu'il la rencontrerait.

J'ai cité ce cas, non parce qu'il est répugnant mais en raison même de sa banalité, ou tout au moins de sa fréquence. J'ai vu, hélas ! dans mon bureau, de nombreux maris exploitant les charmes de leur femme.

J'ajoute, toutefois, que peu d'entre eux avaient eu l'imprudence de demander le divorce pour adultère !



Je rangerai dans la même catégorie transitoire, entre l'adultère proprement dit et l'injure grave, un fait plus exceptionnel, qui m'a rappelé certain conte normand de Mau-

Dans le cadre de mon bureau, où je recueillis les récits, véritables confessions, de tant d'infortunes conjugales...

passant. Mais, dans la vie, on ne peut sauver l'odieux par le comique et, si blasé que je sois, je me rappelle avoir été fortement révolté.

Mme Kerry se présenta seule à la conciliation. Son mari fit aussi bien de ne pas venir, car je l'aurais vertement admonesté.

Mme Raphaële Kerry pouvait avoir une trentaine d'années quand elle comparut devant moi. Elle était de ces créatures neutres, jolies à leurs heures, lorsque quelque incident, quelque passion vient les éveiller. J'observais cette transformation de visage au fur et à mesure qu'elle articulait ses griefs, surtout lorsque je lui reprochais sa sottise, même sa complaisance. Elle fut presque belle lorsqu'elle sanglota et je regrette de n'être pas sténographe pour reproduire intégralement sa confession naïve autant que cynique. Je vais m'efforcer d'en restituer la saveur.

— Ça s'est passé le 1^{er} janvier, il y a trois ans, me dit-elle. C'est une date qui est facile à retenir, et M. Jacquot, notre ami Marcel, nous avait apporté une boîte de chocolats. Nous sommes allés déjeuner au restaurant, puis au cinéma, où je me rappelle que M. Jacquot m'avait fait du genou. Je lui dis tout haut, devant mon mari :

« — Marcel, vous me faites du genou!
« Mon mari se mit à rire et Marcel continua d'insister et il empoisonna mon après-midi.

« Il faut vous dire la situation, mon président, M. Kerry, mon mari, travaillait dans les appareils de chauffage. Mais ça ne marchait pas du tout et il chômait au moins trois jours par semaine. Moi, je n'avais pas une bonne santé. Rien de grave, sans doute, mais une paresse... Je me réveille avec la migraine et je me languis toute la journée. A peine j'arrive à faire mon ménage. Dans ces conditions, il est difficile de faire le ménage des autres! Pourtant, j'obtenais quelques heures par-ci, quelques heures par-là chez des bourgeois du quartier. Enfin, tous les deux, en faisant ce que nous pouvions, nous n'arrivions à rien. Je veux dire qu'on se privait de tout. On était dans la débîne la plus noire. Le médecin m'avait ordonné des remèdes qui coûtaient vingt-cinq francs le flacon : c'était impossible!

« M. Kerry, mon mari, se rabattait sur M. Jacquot. Marcel, en effet, avait un taxi à lui en toute propriété et il était rude à l'ouvrage. Il gagnait bien quatre-vingt-dix à cent francs par jour net, et plus que cela encore lorsque ça lui prenait de faire la nuit. D'ailleurs, son taxi ne chômait pas, car, lorsqu'il ne faisait pas la nuit lui-même, il louait la bagnole à un copain.

« Voilà où nous en étions : Nous crevant de faim et lui, le meilleur camarade de mon mari, l'habitué de la maison, plutôt riche. Il venait souvent déjeuner, mais il n'arrivait jamais les mains vides, un pâté par-ci, une bouteille de bordeaux par-là, du boudin et du poulet le dimanche. Bref, un bon garçon. M. Kerry et lui s'étaient connus, je crois, sur les bancs de l'école et ne s'étaient jamais quittés. Rien ne faisait prévoir qu'un jour ça lui prendrait de me faire la cour. Je ne suis pas une femme à passions et, malgré que je sois jeune, je n'aime pas beaucoup les bêtises.

II (1)

Entre l'adultère et l'injure grave...

ENTRE l'adultère, roi des divorces, et l'injure grave, qui est un motif plus souvent invoqué que réel, l'affaire Brisbane me fournira une excellente transition.

J'évoque, dans le cadre de mon bureau où se confessèrent tant d'infortunes conjugales, ce petit homme brun à moustaches hitlériennes et décoré d'une rosette d'un ordre peu connu : l'air suffisant, la voix brève, cinglante, les yeux fixes et sévères... A côté de lui, cette douce jeune femme aux cheveux blonds platinés, vêtue d'un nuage de foulards, fort élégante, s'exprimant avec une modération têtue...

M. Brisbane était représentant de commerce. La traditionnelle lettre anonyme l'avait averti. Désirant faire état du grief d'adultère afin d'obtenir le divorce en sa faveur et d'éviter la pension alimentaire, le mari prévenu s'était adressé au commissaire de police de son quartier.

Ce magistrat avait refusé de se déranger pour le constat. L'ingénieur Brisbane requit alors la collaboration d'un de ses amis. Tous deux se rendirent à l'hôtel, à l'heure indiquée par le dénonciateur. Ils s'étaient munis d'une écharpe tricolore dont ils montrèrent simplement le bout et sortirent de leur portefeuille une carte d'identité quelconque qui se trouvait marquée d'un trait bleu et d'un trait rouge. Le portier, trompé par leur assurance, consentit à indiquer la chambre où se trouvaient les amants.

— Ouvrez, au nom de la loi! Ouvrez vite ou je requiers la force publique.

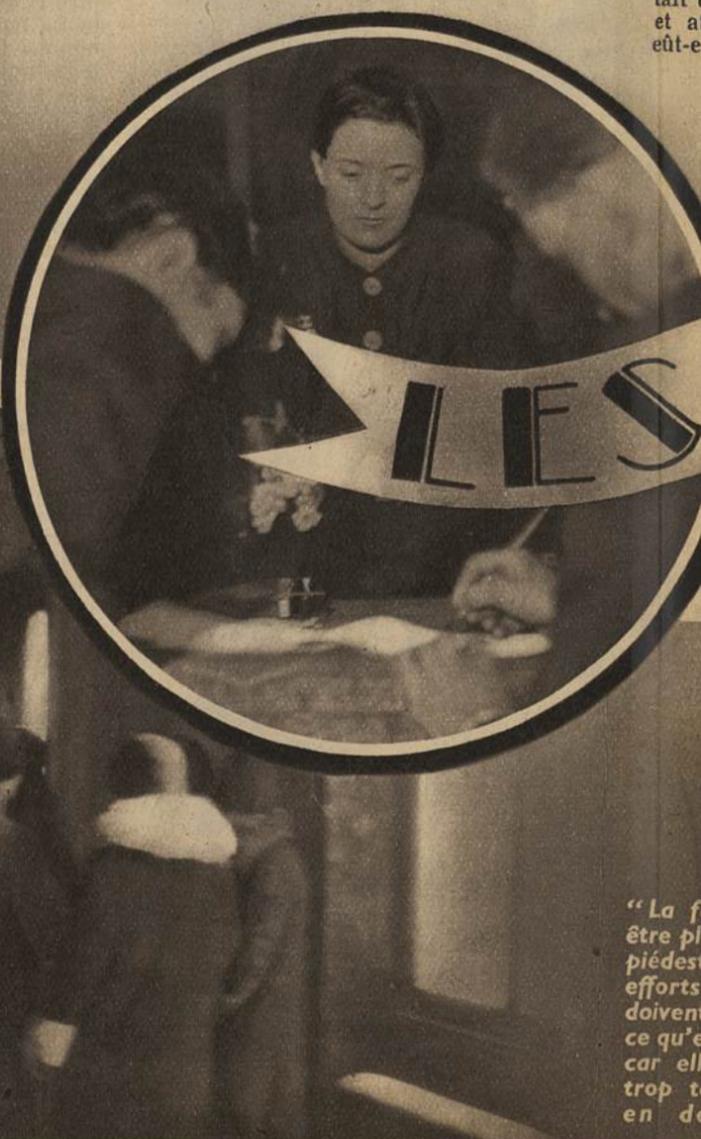
Un petit remue-ménage à l'intérieur. La porte s'ouvrit et la femme fut stupéfaite d'être en présence de son mari.

— Tu en as un culot!

Mais M. Brisbane connaissait la loi. S'il n'avait pu obtenir le constat légal du commissaire, il avait, par contre, trouvé des témoins qui, sous le sceau du serment, devaient être obligés de confirmer la vérité.

— C'est le système D, m'affirma mon client avec assurance. Ma femme ne peut donc nier que les torts soient de son côté.

Voilà DÉTECTIVE n° 453.



« La f...
être pl...
piédés...
efforts...
doivent...
ce qu'e...
car ell...
trop t...
en da...

« Ce soir du 1^{er} janvier, après l'affaire du cinéma, nous rentrons à la maison et Jacquot avait encore acheté le dîner chez le traiteur.

« — C'est bien embêtant, lui dit mon mari. C'est deux billets qu'il me manque. Sans ça, le proprio va me saisir.

« J'apprenais ça pour la première fois et je sautai :

« — T'as donc pas payé les deux derniers termes? C'est pour ça que la concierge nous fait la tête! Je comprends tout, maintenant!

« — T'as rien à comprendre, répond M. Kerry. C'est pas toi qui dois t'occuper de ces affaires.

« Et il répète à son copain :

« — J'ai besoin de deux billets tout de suite. Comment pourrais-je trouver ça?

« L'autre répond rien. On avait bu quelques liqueurs. Puis il éclate de rire.

« — T'as rien à me vendre?

« — Non, j'ai rien à te vendre. J'ai rien à moi, si ce n'est Louise! Je peux toujours te vendre Louise, puisque tu la trouves à ton goût!

« Louise, c'était moi! Je me mets à rire, quoique je trouvais cette plaisanterie un peu forte, après que l'autre m'avait fait du genou. Mais j'ai été bien étonnée quand j'ai vu qu'ils ont pris ça au sérieux.

« — Topons là, dit M. Jacquot. Je t'achète Louise pour deux billets.

« — Ça va, répond mon mari. Topons là!

« — C'est pas tout ça, reprend l'autre. Il faut que ça soit fait sur timbre!

« Et voilà qu'ils vont au bureau de tabac acheter un timbre et qu'ils écrivent la feuille que vous avez là dans le dossier. »

La plaignante s'arrêta pour chercher avec moi, sur mon bureau, dans la chemise de son divorce, cette pièce capitale, dont j'ai conservé copie et dont les termes avaient sans doute été empruntés à un formulaire d'almanach, au chapitre des « Conseils Pratiques ».

« Je soussigné, Kerry Emmanuel, cède en toute propriété ma femme, Louise, à M. Jacquot Marcel, pour la somme de deux mille francs (francs 2.000), que je reconnais avoir reçu comptant.

« Fait à Paris, de bonne foi, sain de corps et d'esprit, le premier janvier mil neuf cent trente. »

— Songez, mon président, qu'ils ont eu le toupet de me faire aller à l'enregistrement et c'est moi qui ai présenté le papier! Heureusement que l'employé ne l'a pas lu avant d'y apposer le tampon et les écritures.

Telle fut la confession de Raphaële.

C'est trois ans plus tard seulement que l'épouse vendue, s'était avisée de l'immoralité de l'acte auquel elle avait stupidement consenti. En effet, Kerry venait assez régulièrement chez son ami qui, complaisamment, lui cédait sa chambre, son lit et sa femme, se résignant, pour lui-même, à coucher dans un lit pliant installé dans l'entrée. Pendant trois ans, l'étrange et stupide créature accepta, sans maugréer, l'extraordinaire situation qui lui était faite, et peut-être ne se fût-elle jamais révoltée sans l'intervention de quelques voisins qui crièrent au scandale. Le jour où elle vint dans mon cabinet, Mme Kerry hésitait encore et, si des amies ne l'avaient accompagnée et attendue au couloir des conciliations, peut-être eût-elle capitulé. Je me rappelle son dernier mot :

— Ce n'est pas, mon président, que j'aie à me plaindre de l'un ou de l'autre. Mais, ce que j'en fais, c'est pour les convenances!

Mieux vaut tard que jamais!



Le cynisme du mari peut, d'ailleurs, s'exercer d'une autre façon. Il n'est pas rare de voir des hommes faisant de leurs femmes la compagne de leur débauche, l'amener dans les mauvais lieux. Oscar Wilde a dit que le plus grand plaisir d'un débauché était de pervertir les autres. Trop de maris mettent cette immoralité en action.

Un avocat toulousain de mes amis, ayant de la vie et des affaires quelque expérience, avait coutume d'émettre cette pensée qui me paraît rigoureusement confirmée par les procès de divorce :

— La femme doit être placée, comme une statue, sur un piédestal. Tous les efforts du mari doivent tendre à ce qu'elle y reste, car elle n'a que trop de tendance à en descendre elle-même. Bien fol est celui qui lui prête, pour cela, assistance.

Hélène Paère a ce type de femme que j'ai souvent rencontré en Touraine. Elle est grande, héraldique. Comment sa distinction, son élégance naturelles se sont-elles associées à la vulgarité de son mari? Sans doute par application de la loi bien connue des contrastes, car Octave Paère est rouge, congestionné, bedonnant, le type parfait du jouisseur vivant pour le plaisir en égoïste.

Le ménage est modeste de ressources et, pour des causes sans intérêt avec la suite de ce court récit, les époux sont contraints de changer de logement. Un déménagement, pour une maigre bourse, est, de nos jours, à Paris, un petit événement. Cela nous explique que le frère du mari soit venu à leur aide. Avec des moyens de fortune, les époux, encore en pleine lune de miel, ont transporté dans le nouvel appartement une partie de leurs meubles. A demain la suite des opérations.

La nuit est arrivée. Il faut camper dans le nouveau local. Où donc va coucher le frère, car un seul lit est installé? Revenir chez lui?... Il n'y faut songer! Il est venu de Saumur. Aller à l'hôtel? Non, certes: les frais engagés sont déjà assez élevés. Avec un gros rire, le mari dit à sa femme :

— Parbleu! Nous coucherons tous dans le même lit!

Je ne vous raconterai point cette singulière nuit où l'épouse hautaine dut subir, humiliée, cette occupation du lit conjugal par un tiers. Ecccourée, le lendemain elle se retirait dans sa famille, tandis qu'inconscient, le mari achevait paisiblement l'aménagement de ses meubles.

Dans la plupart des cas, la femme accepte ce que son mari lui impose. A l'école de l'immoralité, avec son époux pour maître, elle fait des progrès si rapides que sa science du mal dépasse vite celle de son initiateur. Mais, par la suite, lorsque dans l'instance en divorce, son époux lui reproche le relâchement de ses mœurs, elle ne manque jamais de lui rappeler, avec témoignages à l'appui, l'enseignement diabolique dont il fut le néfaste dispensateur.

(A suivre.)

UN MAGISTRAT.



« La femme doit être placée sur un piédestal. Tous les efforts du mari doivent tendre à ce qu'elle y reste, car elle n'a que trop tendance à en descendre. »

LA REPOUSSE DES CHEVEUX est-elle POSSIBLE ?

Vous avez déjà essayé divers traitements et vous vous étonnez de n'obtenir aucun résultat. En étudiant la véritable cause de la chute et de la repousse des cheveux un célèbre praticien de Paris a solutionné le problème.

C'est en effet la première fois qu'est appliqué le seul traitement véritablement rationnel et utile de la calvitie, le traitement interne ; et c'est ce qui explique le succès de notre méthode comparé aux insuccès des méthodes antérieures aussi vantées qu'inefficaces.

La chute des cheveux est due surtout à des causes générales de nature arthritique et à des insuffisances de glandes internes, spécialement la pré-hypophyse, la thyroïde, la surrénale et le foie. La médication interne, spécifique et inoffensive, est représentée par les cachets capillaires du Docteur J.-P. Clary. Elle empêche la chute, favorise la repousse et elle est heureusement complétée par l'application journalière de la Sève Capillaire du Docteur J.-P. Clary.

Dans les cas de chute légère prise à ses débuts, l'arrêt se produit en quelques jours par l'emploi seul de la Sève Capillaire, et la vitalité du cheveu se manifeste très rapidement sous toutes ses formes.

Supprimer la chute des cheveux c'est prévenir la calvitie, mais pour la repousse il est indispensable d'y ajouter la médication interne.

Cependant, le plus difficile à vaincre en la circonstance, ce n'est pas le mal, mais le scepticisme si naturel des intéressés trop souvent désillusionnés.

Cachets Capillaires du Docteur J.-P. Clary. 20 francs.

Sève Capillaire du Docteur J.-P. Clary, 20 fr. Laboratoires du Docteur J.-P. Clary, 72, avenue Kléber, Paris. Brochure gratuite sur demande (Service M.).

MALADIES URINAIRES et des FEMMES

Résultats remarquables, rapides, par traitement nouveau.

Facile et discret (1 à 3 applicat.). Prostate. Impuissance. Rétrécissement. Blennorrhée. Filaments. Métrite. Pertes. Règles douloureuses. Syphilis.

Le Dr consulte et répond discrètement lui-même sans attente.

INST. BIOLOGIQUE, 59, rue Boursault, PARIS-17^e

ACCORDEONS — Instruments de musique



Vente directe du fabricant aux particuliers — franco de douane — Plus de 1 million de clients. Demandez de suite notre catalogue français gratuit.

MEINEL et HEROLD, Markhausen 509 (Tch.-Slov.) Affranchir lettres 1.50, cartes post. 0.90

GUIDE DES CARESSES

Fort volume de près de 300 pages, avec gravures curieuses, franco contre mandat-poste ou timbres-poste de 20 fr. (cette rambt: 23 fr.) LIBRAIRIE, 7, rue de la Lune, PARIS Ecrivez ou venez voir. Entrée libre de 9 h. à 19 h. Offre non valable pour la Belgique.



RIDES, patte d'oie, coin du nez, de la bouche, du front, etc. 1 poche des yeux, paupières fripées, points noirs, bajoues, cou strié, atténués en 8 j. Disparus en 1 mois. Méth. nouv. sensationnelle. Facile chez soi, en secret. Ecrivez-moi pour envoi gratuit. Smer MAS, 36, r. de la Glacière, Paris

PIERRE BASSAC
LA VIE SEXUELLE
(Précis d'Initiation)

P. AULAIR
LA LEÇON D'AMOUR
(Traité d'Éducation Intime)

MARIE C. STOPES
L'AMOUR ET LE MARIAGE

Chaque vol. fco domicile en paquet clos cont. remb. de 12 fr

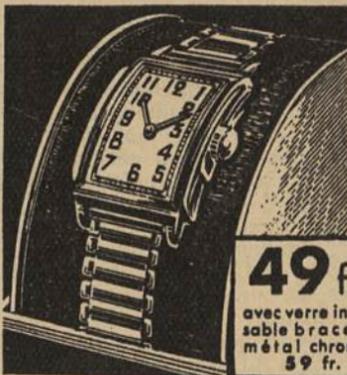
LIBRAIRIE CRITIQUE
52, Rue de Vanves, PARIS — 14^e

Cabinet R. Barrau

Divorces. Renseignements, Recherches, Surveillance, Protection (Paris-province), 30, rue Le Peletier, Paris-9^e. T. Provence 56-18.

ALTA présente ARC

LA NOUVELLE MONTRE-BRACELET EPOUSANT LA FORME DU POIGNET



49 fr. avec verre incassable bracelet métal chromé : 59 fr.

Vous n'aurez pas, même en payant ailleurs 3 ou 4 fois plus cher, une montre aussi élégante et précise que notre modèle ARC qui possède toutes les qualités techniques exigées par Heure-France.

Garantie 5 ans sur facture ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT P.P. ALTA, 120, rue de Rivoli PARIS

UN NEZ CORRECT



s'obtient avec ZELLO-PUNKT Notice explicative sur demande sous enveloppe fermée à SANOS, 16 bis r. Vivienne, Rayon 162, PARIS

Un Bon Portrait est toujours signé

PIERRE LIGEY

Portraitiste hors concours Membre du Jury

Tél. JASMIN 06-79 Sur rendez-vous

21, rue d'Auteuil PARIS (16^e)

IL EST IMPARDONNABLE A L'HEURE ACTUELLE DE RESTER DIABÉTIQUE !

De récentes découvertes en phytothérapie ont démontré que certaines plantes prises en infusion ont la propriété de faire baisser le taux du sucre urinaire. LE THE GLYSANE ANTIDIABÉTIQUE est composé des 15 meilleures plantes sélectionnées à cet effet. Demandez la notice gratuite du Dr Aribert de Jax aux Laboratoires du THE GLYSANE (Dep 41), boulevard Sébastopol, 89, PARIS. LE THE GLYSANE est en vente dans toutes les pharmacies au prix de 16 francs.

Laboratoires botaniques du Thé GLYSANE
89, Boulevard Sébastopol, à PARIS, (Dép 41)

ÉCOLE INTERNATIONALE de DÉTECTIVES ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS

(Cours par correspondance) Brochure gratuite sur demande 28, AVENUE HOCHÉ (8^e) CAR. 19-45

IMMEUBLES

OCCASSION EXCEPTIONNELLE

Imtbl. Paris angle Revenu
Prix : 560.000 57.000

Imtbl. 1912, Paris Revenu
Prix : 240.000 28.000

Écr.: MEURICE
51, Rue Bisson, PARIS

LA PLANTE QUI FAIT MAIGRIR

SANS DROGUES NI RÉGIME avec l'extrait de GANDEHOUR vous pouvez maigrir du corps entier ou de la partie désirée pour conserver votre allure jeune, votre agilité et mieux vous porter. Résultat visible dès le 6^e jour. Recommandé par le corps médical. Nolices et ECHANTILLON GRATUIT Laborat. GANDHOUR, 8, rue Michodière, PARIS.

la Timidité

est vaincue en 8 jours par un système inédit et radical, clairement exposé dans un très intéressant ouvrage illustré qui est envoyé sous pli fermé contre 1 franc en timbres. Ecrire au Docteur V. D. Fondation RENOVAN, 12, rue de Crimée, Paris.

LIVRES RARES ET CURIEUX

demandez tous mon catalogue illustré (archi-curieux) envoi discret contre 1 fr. M^{me} V. RAVELEAU à Noisy-le-Grand (S.-&-O.)

POLICE PRIVÉE "JEM"

se charge de toutes recherches, surveillances, filatures, renseignements confidentiels, enquêtes rapides Paris et Province Divorces - Séparations DISCRÉTION ABSOLUE 10, Rue Montholon, Paris (9^e) - Provence 05-90

Seins développés, reconstitués embellis, raffermis, salières comblées par les Pilules Orientales Toujours bienfaitantes pour la santé Fl. c. remb 21 fr. J. RATIE, ph^{ie} div. 72. Y. 45, r. Echiquier, Paris-16^e

FORCE SANTÉ VIGUEUR par la SANTÉ. L'ÉLECTRICITÉ

L'Institut Moderne du Dr. M.A. Grand à Bruxelles vient d'écrire un traité d'Électrothérapie destiné à être envoyé gratuitement à tous les malades qui en feront la demande. Ce superbe ouvrage médical en 5 parties, écrit en un langage simple et clair explique la grande popularité du traitement électrique et comment l'électricité, en agissant sur les systèmes nerveux et musculaire, rend la santé aux malades, débilités, affaiblis et déprimés.

La cause, la marche et les symptômes de chaque affection sont minutieusement décrits afin d'éclairer le malade sur la nature et la gravité de son état. Le rôle de l'électricité et la façon dont opère le courant galvanique est établi pour chaque affection et chaque cas.

L'application de la batterie galvanique se fait de préférence la nuit et le malade peut sentir le fluide bienfaisant et régénérateur s'infiltrer doucement et s'accumuler dans le système nerveux et tous les organes, activant et stimulant l'énergie nerveuse, cette force motrice de la machine humaine.

Chaque famille devrait posséder cet ouvrage pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé afin d'avoir toujours sous la main l'explication de la maladie ainsi que le remède spécifique de la guérison certaine et garantie.

C'EST GRATUIT.

Hommes et femmes, célibataires et mariés, écrivez une simple carte postale à Mr le Docteur M. A. GRAND, 30, Avenue Alexandre Bertrand, BRUXELLES-FOREST, pour recevoir par retour, sous enveloppe fermée le précis d'électrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs. Affranchissement pour l'étranger: Lettres fr. 1.50 - Cartes fr. 0.90

Le traité d'électrothérapie comprend 5 chapitres :

1^{re} PARTIE : SYSTÈME NERVEUX.

Neurasthénie, Névroses diverses, Névralgies, Névrites, Maladies de la Moelle épinière, Paralysies.

2^{me} PARTIE : ORGANES SEXUELS et APPAREIL URINAIRE.

Impuissance totale ou partielle, Varicocele, Pertes séminales, Prostatite, Écoulements, Affections vénériennes et maladies des reins, de la vessie et de la prostate.

3^{me} PARTIE : MALADIES DE LA FEMME.

Métrite, Salpingite, Leucorrhée, Écoulements, Anémie, Faiblesse extrême, Aménorrhée et dysménorrhée.

4^{me} PARTIE : VOIES DIGESTIVES.

Dyspepsie, gastrite, gastralgie, dilatation, vomissements, aigreurs, constipation, entérites multiples, occlusion intestinale, maladies du foie.

5^{me} PARTIE : SYSTÈME MUSCULAIRE ET LOCOMOTEUR.

Myalgies, Rhumatismes divers, Goutte, Sciatique, Arthritisme, Artério-sclérose, Troubles de la nutrition, Lithiases, Diminution du degré de résistance organique.

M. MARCHAND



Directeur de la Police municipale.

— Pour moi, il n'y a guère de moyens efficaces contre les agressions de chauffeurs de taxis.

« Préconiser aux conducteurs d'avoir un chien dans leur voiture ? Fixer la glace séparant les deux compartiments du véhicule, voire la munir d'un grillage protecteur ? L'expérience a été tentée, sans empêcher d'ailleurs que la victime visée par le criminel ne fût atteinte. Quant à autoriser tous les chauffeurs de taxis à déambuler dans Paris avec une arme dans leur poche, beaucoup de dramatiques exemples ont prouvé que la possession d'un revolver n'avait servi de rien aux conducteurs agressés.

« En vérité, rien ne me semble plus efficace que la leçon du châtiment. Qu'on en inflige d'inexorables aux agresseurs qui pourront être capturés, et nous verrons vivement décroître la statistique des attentats commis par leurs émules. »



la liste déjà beaucoup trop longue des chauffeurs de taxis victimes de crimes crapuleux, s'est ajouté le nom du malheureux Serge Markoff, tué d'un coup de feu, au volant de sa voiture, le 29 juin dernier.

Selon la méthode devenue quasiment classique, ce fut en effectuant une course en banlieue que l'infortuné chauffeur fut abattu par son « client ».

Ce lâche, préméditant dès le départ le meurtre du trop confiant conducteur, lui avait indiqué, pour but de la course, quelque localité proche de Paris, mais séparée de l'agglomération par une zone campagnarde propice aux mauvais coups exécutés sans témoins.

Quel nom de faubourg ou de village régional le néfaste voyageur avait-il indiqué à Markoff ? On craint de ne le savoir jamais. Le meurtre fut accompli en cours de route, sur un chemin départemental abrité par de grands arbres et bordé de champs déserts, dans le proche voisinage du cimetière de Thiays.

Il était un peu moins de vingt et une heures quand M. Chaîne, horticulteur à la Belle-Epine, entendit la détonation. Curieux, le cultivateur abandonna son arrosoir au pied d'un rosier et vint, son grand chapeau de paille dépassant le mur, jeter un coup d'œil sur la route de Rungis, que les arbres latéraux lui dissimulaient d'ailleurs en partie. Mais M. Chaîne ne vit rien du drame, qui se déroulait pourtant à proximité de lui. Il ne remarqua ni le taxi, ni le meurtrier qui, à ce moment-là, fouillait les poches du malheureux chauffeur.

— Bah ! se dit l'inutile témoin, j'ai dû entendre un coup de fouet claquant dans les champs, ou un

Assassines AU VOLANT

Rien n'est plus lâche que l'assassinat d'un chauffeur de taxi. Non seulement rien ne le protège, mais son métier l'oblige à se livrer sans défense à l'inconnu, au premier venu. Un homme le hèle, monte, lui demande de le conduire où il veut, dans un coin désert, la nuit, et le chauffeur doit y aller, prisonnier à son volant.

Il faut être sans pitié pour les lâches qui tirent dans la nuque du brave homme qui les conduit, il faut protéger les chauffeurs de taxis.

raté de moteur sur la route de Fontainebleau. Ce n'était rien !

Mais une demi-heure plus tard, trois jeunes gens, les deux cousins Chaussard et Rousseau, et la sœur de ce dernier, Léonie, effectuaient la tragique trouvaille.

Les deux adolescents exploraient les blés en herbe, en quête d'un objet perdu par l'un d'eux, cependant que l'ainée, Léonie, les attendait au milieu de la route.

— C'est curieux, leur cria-t-elle, il y a là-bas un taxi qui ne « bouge » pas et qui a ses phares allumés malgré la clarté du jour. Peut-être que le chauffeur a été frappé d'une attaque d'apoplexie. Je vois sa casquette touchant le volant, comme s'il était tombé foudroyé. Pauvre homme, pourvu qu'il ne soit pas mort !

Mort ? Ah ! que n'avait-il plu au destin que le visage du pauvre Markoff n'eût pris que l'expression de l'éternel repos. Mais dès qu'ils secouèrent l'épaule du malheureux chauffeur, pensant le « réveiller » ainsi de son évanouissement, les jeunes témoins firent basculer le corps et virent apparaître son visage tout baigné de sang, hallucinant masque rouge !

Sous le coup de l'émotion, les trois cousins furent désemparés, demeurant auprès du taxi tragique, persuadés que le devoir leur commandait de rester sur place, en attendant que la police arrivât. Ce fut un cycliste, M. Viol, qui, revenant d'une randonnée sportive, prit l'initiative d'alerter la gendarmerie de la Belle-Epine, laquelle transmit aussitôt la nouvelle du crime au commissariat de Choisy-le-Roi et à la police judiciaire.

Les enquêteurs se transportèrent avec diligence sur les lieux du drame, et passèrent toute la nuit à investiguer dans les parages, en quête du meurtrier

Les enquêteurs examinent le taxi de Markoff.



fugitif. Mais, vaines recherches ! Personne ne put fournir la moindre indication utile, le criminel n'ayant pas même été entr'aperçu ni sur la route, ni dans aucune localité proche de l'endroit de l'assassinat. De longues journées, toute une laborieuse semaine allaient être employées à des investigations multiples. Aucun résultat !

Mais les constatations effectuées par les gendarmes de la Belle-Epine, de même que par le commissaire de Choisy-le-Roi, M. Lompré, et par MM. Moreux, Maynaud et Lesigne, de la police judiciaire, ont permis de déterminer nettement que Serge Markoff avait été abattu dans un but cupide, et systématiquement prémédité.

D'après la somme enregistrée au compteur (27 fr. 50 au moment de la découverte du crime, somme sur laquelle on doit défalquer une douzaine de francs, le meurtre ayant eu lieu une demi-heure avant que les premiers témoins ne relevassent le nombre inscrit au compteur), le taxi 8327 G. 3 avait effectué quatorze ou quinze kilomètres avant le moment de l'assassinat. Ainsi, s'étant probablement embarqué dans les parages de la place d'Italie, le funeste « client » de Markoff avait, pendant vingt minutes, médité l'acte qu'il allait commettre, gardant pendant ce temps-là, le revolver caché dans sa poche et ne perdant pas de vue la nuque du malheu-

M^e MAURICE PAZ



Avocat du Syndicat des chauffeurs.

Comme moyen de sécurité le syndicat réclame surtout que tous les chauffeurs soient autorisés à porter une arme sur eux. Ils ont droit d'en posséder une dans leur voiture, mais elle leur est la plupart du temps volée dans les garages ou sur la voie publique, à l'heure des repas. Les chauffeurs se trouvent donc désarmés à l'occasion, fait qui n'advient pas s'ils pouvaient légalement porter continuellement leur revolver dans leur poche.

Je reconnais qu'un revolver ne saurait être d'aucune utilité dans beaucoup de cas, notamment quand l'assassin fait feu alors qu'il est placé derrière le chauffeur. Et je crois, en effet, que la prudence vaut mieux qu'un pistolet. Mais tout conducteur auquel le client paraît douteux devrait refuser la course. Mieux encore, il faudrait qu'en règle générale aucune course nocturne en banlieue ou dans un lointain quartier ne fût effectuée sans que le client, dont le chauffeur n'est pas sûr, ne fût tenu de déclarer son identité au plus prochain poste de police ou au bureau d'octroi. C'est probablement la mesure préventive qui serait la plus efficace.



Comme tant d'autres collègues, le malheureux Markoff fut abattu pour quelques centaines de francs.

reux qui le conduisait en confiance ! Doublement lâche, la féroce crapule supputa que si le meurtrier était exécuté en cours de route, le taxi soudain abandonné à ses seules roues, risquait d'aller s'écraser contre un arbre ou de chavirer dans un fossé. Prudent pour sa propre vie, le criminel envisagea donc de trouver un prétexte pour faire ralentir ou stopper le véhicule. Parvenu à l'embranchement de la route nationale de Fontainebleau et du chemin qui mène à Rungis, l'endroit (dont il connaissait vraisemblablement les parages) lui parut propice. Il ordonna au chauffeur de s'engager sur le chemin départemental ; puis, en plein isolement champêtre, à quelque cent mètres de la grande route animée, il ouvrit la glace mobile dont le déplacement permet de se faire entendre du conducteur ; et il déclara à celui-ci qu'il s'était trompé d'itinéraire, le priant de rebrousser chemin. Pour effectuer la manœuvre arrière (qui, sur les taxis Renault d'ancien modèle, provoque l'allumage des phares), il fallait bien que le véhicule ralentisse. C'était le moment de faire feu ! D'une seule balle, tirée sous l'oreille gauche, l'infortuné Markoff fut tué net.

Au début de l'enquête, ignorant encore quel genre de vie menait la victime, on avait envisagé diverses présomptions, dont particulièrement celle de la vengeance politique. Serge Markoff (fils d'un éminent chirurgien), né à Moscou le 19 juin 1888, portait, en effet, à même la poche intérieure de son veston de travail, des papiers d'identité le désignant comme ancien avocat ayant appartenu à l'armée Wrangel, qui s'illustra en 1920 dans d'héroïques combats contre les bolchevistes. On pouvait donc tenir pour vraisemblable qu'il eût persévéré dans ses convictions politiques hostiles au régime russe actuel, et qu'il se fût ainsi désigné à d'inexorables représail-

M. BRÉRAT



Président du Syndicat des artisans du taxi.

Toutes les idées que nous avons envisagées ne nous ont pas empêchés de déplorer tant de victimes parmi les nôtres. Le revolver, la glace fixe et grillagée, le chien méchant ? Autant d'éléments préventifs qui se sont révélés insuffisants ! Je crois cependant que si le prix de la course nocturne était payé au moment de la prise en charge, il y aurait moins de risques, pour le chauffeur, d'être agressé en cours de route. Le client qui ouvre son portefeuille avant le départ est, en effet, vraisemblablement beaucoup moins à craindre que celui dont on ignore s'il a de quoi payer. A défaut du paiement d'avance, je pense également que si les conducteurs priaient leurs clients nocturnes de déclarer leur identité au commissariat le plus voisin ou au bureau d'octroi situé sur le parcours, les attentats deviendraient beaucoup moins nombreux. Ce ne sont pas les moyens exclusivement matériels qu'il faut employer. Il importe surtout d'appliquer les systématiques mesures de prudence.

les. D'autre part, sa vigueur témoignait qu'il pouvait avoir eu des succès parmi les femmes, suscitant quelque sanguinaire jalousie de la part d'un rival.

Mais les familiers de la victime, notamment sa veuve, ses voisins et le directeur de la grande Compagnie de transports où le chauffeur travaillait furent unanimes à déclarer que l'infortuné émigré n'était ni un militant politique, ni un « ravageur » de cœurs féminins.

Par contre, faute de retrouver sur le cadavre les trois cents francs et la montre d'acier bruni signalés par les témoins, on dut se ranger à la seule conviction de l'assassinat crapuleux.

Hélas ! que de crimes ont été commis pour un butin aussi minime (voire parfois beaucoup moindre) que celui dont fut dépouillé l'infortuné Markoff ! Que de chauffeurs de taxis, notamment, ont été mis à mort par d'exécrables meurtriers, pour être dévalisés du modeste produit de leur travail. On faillit d'ailleurs déplorer, au lendemain même de l'assassinat du chauffeur russe, un autre meurtre relevant du même mobile, la victime étant cette fois M. Peckert, assailli à coups de matraque et grièvement blessé par deux « clients » nocturnes, rue Mouffetard. Et l'on verra par l'impressionnante statistique que nous publions par ailleurs, combien d'autres noms se sont inscrits au martyrologe des chauffeurs de taxis lâchement abattus dans leur travail par des crapules de la pire espèce !

Devant cette hécatombe si révoltante, il va sans dire que l'opinion est unanime à réclamer vengeance. Il est intolérable, en effet, qu'une innombrable corporation d'honnêtes gens, gagnant leur vie dans un métier souvent ingrat, soit constamment menacée par le danger des attentats meurtriers d'une trop facile exécution. Mais il faut avouer malheureusement que, dans la plupart des affaires de cet ordre, les recherches de la police demeurent vaines ; et que, par conséquent, la justice se trouve obligée de renoncer au châtiement.

La raison de cette regrettable impunité résulte de ce fait que les crimes commis contre les chauffeurs de taxis sont généralement accomplis par de dangereux individus « travaillant » isolément ou par équipes réduites à deux ou trois unités et n'ayant aucun lien avec le commun de la pègre qui pourrait trahir leur secret. De plus, ces attentats meurtriers sont la plupart du temps occasionnels. Ils sont presque tous provoqués par un besoin d'argent momentané ; non que les coupables soient poussés par le désespoir de la misère, mais par le vil mobile de s'offrir quelque dispendieuse « bordée ». Rares sont les bandes de spécialistes vouant systématiquement leur activité aux agressions contre les conducteurs de voitures de louage, tel le trio qui, dans le courant du mois de juin, commit seize attentats dans la proche banlieue sud, et dont deux acolytes, Cieco et Yeslé, furent arrêtés à Ivry. Presque tous les autres mitrailleurs ou matraqueurs de chauffeurs de taxis n'exécutent qu'une seule fois leur mauvais coup, et dans un lieu ou à une heure qui leur assure l'absence d'indiscrets. Dès lors, point de signalement établi à la faveur d'une confrontation de témoignages ; point de traces indiquées après le premier forfait. Il est donc quasiment de règle que les recherches de la police demeurent vaines.

A défaut de châtiements qui pourraient servir de leçons aux émules de ces criminels, faut-il cependant qu'on renonce à tout espoir de leur inspirer des craintes efficaces ? Le problème nous a suscité l'idée d'en appeler à des personnalités compétentes dont nous savions qu'elles étudiaient avec intérêt le trop volumineux dossier des « assassinés aux volants ».

Hélas ! la plupart des mesures proposées en faveur de la sécurité des chauffeurs de taxis s'avèrent d'une application discutable. On verra toutefois par les interviews que nous reproduisons, qu'il est des sugges-

M. MEYER



Directeur de la Police judiciaire.

Tout au fond de son austère bureau, baignant dans une quiète pénombre, le distingué directeur de la P. J. médite mes questions, les mains jointes sous le menton.

— Prévenir les agressions contre les chauffeurs de taxi ? Oui, c'est un problème plein d'intérêt. Mais que faire ? La précaution essentielle dépend surtout des chauffeurs eux-mêmes. Qu'ils soient circonspects dans le choix de leurs clients ; qu'ils n'acceptent point de voyageurs dont l'allure ne leur inspire qu'une relative confiance. La prudence est la meilleure arme. D'autre part, les postes de police répartis à Paris et en banlieue sont assez nombreux pour que les conducteurs puissent s'y rendre sans grand détour avant d'effectuer une course nocturne dans des parages inquiétants.

Qu'ils fassent identifier leurs clients (du moins ceux qui paraissent douteux) par des agents d'un de ces commissariats. Je gage que si la précaution devient un système, le nombre des agressions sera désormais beaucoup moins élevé.

tions dont on ne saurait négliger l'expérimentation. Si aléatoires qu'elles soient, puissent du moins les précautions suggérées par nos éminents interlocuteurs limiter les risques redoutables dont la menace si souvent illustrée par de tragiques forfaits finit par inspirer aux professionnels du volant une permanente anxiété.

Noël PRICOT.

Après avoir transmis à nos lecteurs les suggestions de personnalités éminentes, nous proposons à notre tour une idée qui en vaut une autre, en faveur de la sécurité des chauffeurs de taxis.

Le mobile qui pousse généralement les agresseurs à menacer les professionnels du volant relève de l'appât du gain. Il apparaît donc que si l'on supprimait la cause (l'argent), on supprimerait l'effet (le crime). Nous voudrions donc que tout chauffeur qui n'est pas sûr de la moralité de son client pût remettre au premier agent (pédestre ou cycliste), rencontré en chemin, le contenu de son portefeuille contre délivrance d'un récipissé remis au su et au vu du voyageur et permettant au conducteur de récupérer son bien au commissariat après la course.

Cette précaution, si simple à remplir, garantirait certainement un grand nombre de chauffeurs contre le danger d'une agression crapuleuse.

Nous dédions cette suggestion aux méditations des syndicats et des pouvoirs publics intéressés.

Le témoignage de la veuve du chauffeur détruit l'hypothèse de l'assassinat politique



Auteurs de 16 agressions commises, dans le courant du seul mois de juin, contre des chauffeurs de taxis, Sléco et Yeslà furent arrêtés à Ivry.

PRINCIPAUX ATTENTATS CONTRE LES CHAUFFEURS DE TAXI DE 1920 A 1937

DATES	NOMS	CHARGE	LIEU DU CRIME	HEURE	AGRESSEURS	ARME	VOL	SUITES JUDICIAIRES
20 décembre 1920.	Jules MOURIÉRAS	Paris	Paris, rue Mirabeau.	24 h.	1			
31 décembre 1921.	CAILLET	Montpellier	Capestang.	14 h.	4	revolver	200 fr.	Travaux forcés.
13 juin 1922	Jesus MACAYA	Hendaye	Frontière espagnole.	?	2	revolver	Rien	Impuni.
5 février 1924....	Paul LESCURE	Lille	Emmerin (Nord).	0 h. 15	2	revolver	150 fr.	Impuni.
3 avril 1924 ...	A. DELAPIERRE	Paris	Versailles.	1 h.	2	revolver	Taxi	Travaux forcés.
6 septembre 1926.	LARREJUZAN	Bordeaux	Prignac.	22 h.	2	revolver	Rien	Prison.
4 janvier 1927	Clément BOULAN	Paris	Neuilly-sur-Seine.	5 h.	2	revolver	55 fr.	Condamnés à mort.
15 juin 1927....	BOULLÉ	Caen	Lisieux.	24 h.	1	bouteille	Rien	Impuni.
30 décembre 1927.	A. ROUSSELET	Versailles	bois Saint-Martin.	20 h.	1	revolver	600 fr.	Follain: guillotiné.
1 janvier 1928	Henri LACHEVRE	Le Havre	jaubourg du Havre.	22 h.	1	revolver	250 fr.	Impuni.
12 janvier 1928 ..	Etienne FAURE	Limoges	au pont de Varognes.	22 h.	1	revolver	Rien	Impuni.
31 janvier 1928...	Paul CADORIN	Caen	Carentan.	22 h.	?	hache	incon.	Impuni.
28 mars 1928 ...	Louis TRICOTET	Paris	Palaiseau.	21 h.	1	revolver	Portef.	Barataud: travaux forcés.
26 avril 1928 ...	Albert BRYON	Roubaix	Ronchin (Nord).	2 h.	1	revolver	80 fr.	Travaux forcés.
6 juillet 1928 ...	BARTHOMEUF	Paris	Aubervilliers.	23 h.	1	casse-tête	taxi	Impuni.
9 juillet 1928 ...	Louis SPRIET	Paris	Saint-Denis.	23 h.	1	matraque	Rien	Laigros: condamné à mort.
8 janvier 1929....	DUMOND	Moulins	forêt de Tronçais.	24 h.	1	matraque	1.800 f.	Travaux forcés.
17 janvier 1929...	Edouard JOULIN	Marseille	sur la Corniche.	21 h.	1	revolver	150 fr.	Travaux forcés.
20 avril 1929 ...	SENTIS	Toulouse	Saint-Orens.	21 h.	1	revolver	Rien	Impuni.
11 septembre 1929.	LHERMET	St-Etienne	Fontanes.	1 h.	1	revolver	Rien	Impuni.
18 septembre 1929.	Joseph GAY	Toulouse	Muret.	21 h.	1	revolver	Rien	Impuni.
28 décembre 1929.	Auguste BAILLY	Blois	Amboise.	21 h.	2	revolver	Rien	Impuni.
13 janvier 1930...	Georges PERETTO	St-Denis	Patte d'Oie de Gonesse.	21 h.	2	noyade	300 fr.	Agnès Cassagne: trav. for.
14 janvier 1930...	Jean TUBERT	Perpignan	route nationale.	3 h.	2	revolver	Rien	Loos: Guillotiné.
11 février 1930....	Albert ULRICH	Strasbourg	Neudorf (Bas-Rhin).	20 h.	2	matraque	Taxi	Impuni.
12 février 1930....	Jean BOURZEIX	Paris	Estrées-St-Denis (Oise)	21 h.	2	revolver	Taxi	Fullé et Léonie Scheibel condamnés à mort.
2 mai 1930....	Fernand POITIERS	Vincennes	Joinville-le-Pont.	2 h.	3	revolver	200 fr.	Lamothe et Mortelette condamnés à mort.
25 août 1930 ...	Guillaume FASSOLI	Paris	Villiers-sur-Marne.	3 h.	2	revolver	200 fr.	Impuni.
4 septembre 1930.	Paulin FOURNIER	Orléans	Cercottes (Loiret).	21 h.	1	revolver	Rien	Impuni.
29 septembre 1930.	Abel NOEL	Paris	Jouy-en-Josas.	2 h.	2	revolver	180 fr.	Suicide de l'assassin.
8 mars 1931 ...	Joseph RAYMOND	Béziers	domaine de La Tour.	22 h.	1	revolver	480 fr.	Impuni.
22 avril 1931 ...	G. VERHINST	Bruxelles	Uccles (Belgique).	21 h.	1	couteau	Rien	Suicide de l'assassin.
21 août 1931 ...	R. DULONDEL	Rouen	Rouen.	22 h.	1	revolver	Rien	Impuni.
12 novembre 1931	G. PEYRISSOUS	Paris	Ormesson (S.-et-M.).	22 h.	2	revolver	Rien	Travaux forcés.
29 novembre 1931	Auguste HERMANN	Strasbourg	au Heyritz.	22 h.	2	revolver	15 fr.	Impuni.
13 décembre 1931	Frédéric CROIX	Paris	rue José-Maria-Hérédia	21 h.	2	casse-tête	110 fr.	Impuni.
23 janvier 1932 ...	Louis DUBOIS	Paris	bd Bourdon, Neuilly.	24 h.	4	casse-tête	200 fr.	Impuni.
24 janvier 1932...	Maurice CLEVENOT	Herblay	Patte d'Oie d'Herblay.	1 h.	1	revolver	Rien	Travaux forcés.
9 mai 1933....	Albert PLANTEVIN	Nîmes	à Bezouze.	22 h.	3	revolver	Rien	Impuni.
1 février 1934....	Henri CHAUVIN	Nantes	route de Clissons.	24 h.	3	marteau	Taxi	3 militaires condamnés.
4 mars 1934 ...	Henri ROUSSEAU	Paris	rue Truffault.	23 h.	1	revolver	250 fr.	Impuni.
29 septembre 1934.	CASSEL	Arras	Ste-Catherine-les-Arras.	23 h.	3	revolver	Rien	Impuni.
8 octobre 1934...	Zacharie BOUDAEFF	Paris	à Ivry.	2 h.	2	couteau	Rien	3 frères condamnés.
4 décembre 1934	Boris KLOOROCK	Paris	à Athis-Mons.	4 h.	2	revolver	100 fr.	Impuni.
9 mars 1935 ...	Ali MERABEK	Paris	à Bougival.	1 h.	1	revolver	Rien	Arrestation en 1937.
11 mars 1935 ...	Ernest POIRIER	Paris	à Noisy-le-sec.	?	4	revolver	Rien	Impuni.
15 mars 1935 ...	Henri AZARIO	Paris	à Moussy-le-Neuf.	2 h.	?	revolver	Rien	Impuni.
5 avril 1935 ...	Boris BOGENKO	Paris	Noisy-le-Roi.	23 h.	2	revolver	130 fr.	2 acquittements.
6 juin 1935 ...	Pierre PORTILLO	Paris	à Saint-Mandé.	1 h.	2	revolver	340 fr.	Impuni.
25 juin 1935 ...	Maurice DUBOIS	Cachan	à Athis-Mons.	1 h.	2	revolver	Rien	Polonais arrêtés.
16 décembre 1935.	G. CHAMINADE	Périgueux	route du Cimetière.	21 h.	1	coup de p.	Rien	Impuni.
19 janvier 1936 ...	DUBERNAT	Paris	rue de la Bidassoa.	24 h.	2	revolver	Rien	Impuni.
6 février 1936 ...	Maurice DABORGUE	Paris	forêt de Luzarches.	2 h.	2	revolver	95 fr.	Impuni.
18 avril 1936 ...	Fernand LAGET	Avignon	Chateaurenard.	20 h.	1	revolver	Rien	Arrestation par la victime
14 mai 1936 ...	Emile BARATTE	Tours	route isolée.	18 h.	1	revolver	65 fr.	Evadé de Métray arrêté.
20 juin 1936 ...	Pierre MELCHIOR	Avignon	à Mellemort.	21 h.	2	clef angl.	Rien	2 chenapans arrêtés.
8 novembre 1936	Pierre LE BAILLY	Paris	Forêt de Fontainebleau.	18 h.	2	revolver	Rien	Assassin en cours d'instr.
8 janvier 1937 ...	Marcel PERSAULT	Paris	Forêt de Sénart.	22 h.	1	revolver	Rien	Theuriet: pas encore jugé.
10 avril 1937 ...	René NAUDIN	Paris	à Vichy.	7 h.	1	revolver	Rien	Bande arrêtée.
4 mai 1937....	Marcel THOMAS	Paris	à Vitry-sur-Seine.	24 h.	3	revolver	Rien	Arrêté par sa victime.
12 mai 1937....	Armand AUBUT	Paris	Coubron (S.-et-O.).	22 h.	1	strangul.	Rien	Impuni.
15 mai 1937....	TCHIKHATCHEFF	Paris	Bois de Boulogne.	7 h.	1	revolver	80 fr.	Dix chenapans arrêtés.
22 mai 1937....	René TURET	Paris	à Ivry.	23 h.	3	revolver	1110 fr.	Impuni.
23 mai 1937....	N NEPPERSTEN	Paris	à Ivry.	3 h.	3	revolver	75 fr.	Impuni.
11 juin 1937 ...	Hermann SCHMIT	Paris	à Alfortville.	23 h.	2	revolver	540 fr.	Impuni.
16 juin 1937 ...	Pierre BLANC	Paris	à Vitry-sur-Seine.	24 h.	2	revolver	280 fr.	Recherches en cours.
20 juin 1937 ...	Hene ALANE	Paris	à Ivry.	21 h.	?	revolver	100 fr.	Recherches en cours.
29 juin 1937 ...	Serge MARKOFF	Paris	à Chevilly-Larue.	2 h.	2	matraque		
30 juin 1937....	Roger PECKER	Paris	rue Mouffetard.					

N. B. — Les noms en caractères GRAS sont ceux des chauffeurs qui furent tués.
DOCUMENTS TIRÉS DES TABLETTES CRIMINELLES D'EMMANUEL CAR. (Copyright by Détective and Emmanuel Car 1937)

LILLE. (De notre correspondant particulier.)

L'HOMME, un gaillard plein de vigueur, un teint de briques, un visage travaillé par le grand vent de la campagne flamande, posa brusquement son verre sur le comptoir de l'estaminet...

— Ma fille, cria-t-il, dans le visage même du cabaretier qui appuyait sa grosse poigne sur la pompe à bière, ma fille, je l'ai fait soigner à ma façon. J'te jure que ça a été vite fait... C'cochon de forain, que l'bon Dieu étrangle, qu'y m'tombe seulement dans les mains, une fois pour voir ?

L'ivresse envahissait lentement le bonhomme. Elle éteignait l'éclat des yeux gris... Elle effaçait sur cette trogne campagnarde la méfiance et la ruse... L'homme se livrait. Mais était-ce bien là un secret ? A Frelinghien, nul n'ignorait, du curé au secrétaire du syndicat unifié, que Marthe Leloir venait de passer des heures cruelles... Pendant l'hiver on avait vu soudain s'étioiler cette magnifique fleur des champs. Le rose de ses joues avait disparu. Elle restait enfermée dans la petite maison de son père, Henri Leloir.

Sa taille s'était épaissie. Les vieilles du village en avaient fait un sujet inépuisable de conversations. Le coupable ? Il semble bien que Marthe et le père Leloir aient voulu absolument faire croire à l'existence d'un certain forain prénommé Jack, dans la roulotte de qui la tendre Marthe aurait vécu de très coupables minutes... On ne devait pas retrouver trace de ce Jack...

Bah ! Cela ferait un petit de plus dans le village...

Il y a vingt jours, Marthe partit. Elle devait aller passer quelque temps chez une des ses tantes...

Quand elle revint, dix à douze jours plus tard, les villageoises guettaient son passage en soulevant discrètement un coin de leurs rideaux. Ce n'était plus que l'ombre de la fraîche fille d'antan. Elle avait vieilli. Elle s'était voûtée. Ses vêtements flottaient autour d'elle... Elle revint difficilement à la santé... Elle paraissait maintenant des heures entières... Le père, désespéré de voir sa fille dans cet état, se mit à boire. Puis, il parla... Et, du petit village, une lettre partit. Une lettre que l'on avait écrite en s'appliquant.

Une lettre que personne n'avait voulu signer et qui vint trouver le procureur de la République à Lille, dans le calme et la fraîcheur de son cabinet...

Et de toute cette histoire, somme toute assez banale, jaillit une épouvantable affaire... Tout au bout de l'enquête on arrêta une sage-femme de St-André-lez-Lille... Combien de fois la femme a-t-elle fauté ? Combien de fois a-t-elle, d'une main criminelle, étouffé le premier sourire ou le premier cri d'un petit être destiné à vivre ? C'est alors que se place l'effarante découverte d'un véritable ossuaire d'anges... La maison sinistre de St-André et son jardin ne sont qu'un vaste cimetière... Dans les sept cheminées rouges de cette sorte de clinique de la mort ont monté, des années durant, les fumées d'horribles autodafés.

Par là-dessus plane le visage cruel d'une femme, Julia Platel-Verghote que l'amour de l'argent, et rien que l'amour de l'argent, a poussé à commettre ces crimes.

Tout de suite — à la sortie de Lille — vous trouvez St-André que cotoie la Deule aux eaux noires... Au

C'est dans ce jardin que les Platel enterraient les ossements des petits cadavres d'enfants.



Entourée de verdure et de clôtures, la maison de l'odieuse matrone se trouve à Saint-André, près de la Deule.

LE JARDIN

5 de la rue Gambetta, isolée, entourée de jardins et de clôtures grises, une grande maison de briques rouges... C'est trapu, carré. Cela donne une impression de solidité, de sécurité. La verdure entoure cette masse et atténue ce qu'elle peut avoir d'agressif. C'est là que demeuraient, il y a quelques jours encore, Julie Platel-Verghot, 24 ans, sage-femme depuis trente ans, et son mari Marcel Platel, 58 ans, pauvre type sans consistance, pâte molle entre les mains expertes de sa femme. La maison est à eux. On en a offert presque trois cent mille francs au triste couple qui ne s'est pas laissé tenter. C'est qu'elle est agencée pour le triste métier de faiseuse d'anges de la Platel... Chaque chambre est une sorte de petit appartement autonome, garni d'un foyer, cuisinière ou « cœur », où les « pensionnaires » pouvaient, sans trop de peine, faire de la cuisine et qui servaient tous — hélas ! — à faire disparaître des petits cadavres d'enfants... Derrière la maison, un jardin assez court où poussent les plantes potagères, de vastes pieds de rhubarbe qui furent engraisés d'étrange et abominable façon. Là vivaient les Platel.

Les Platel s'étaient enrichis dans leur criminelle entreprise... Ils possédaient d'autres propriétés, un actif de plusieurs « unités »... Et un énorme paquet de titres qui fut saisi... Dame, l'ogresse ne travaillait pas en philanthrope... Il fallait payer d'avance les « soins » de la matrone... Les pauvres filles arrivaient là toutes économes en poche et repartaient sans un sou, meurtries, le corps brisé...



En 1935, le répugnant ménage avait eu chaud... Un soir d'octobre, une malheureuse jeune femme, dont nous ne voulons pas donner le nom, car elle a payé de sa vie un moment d'erreur, rentra chez elle sans forces, comme vidée de tout son sang. Son mari s'inquiéta, s'affola, fit venir un médecin. Celui-ci hocha la tête. Il n'avait guère l'espoir de sauver celle qui gisait blanche comme une morte... Il fit des reproches au mari que celui-ci mit quelques instants à comprendre... La jeune femme mourut dans la nuit, la main dans celle de son compagnon. Celui-ci, fou de douleur, porta plainte... L'enquête situa l'officine. Julia Platel fut arrêtée. Elle nia, nia éperdument...

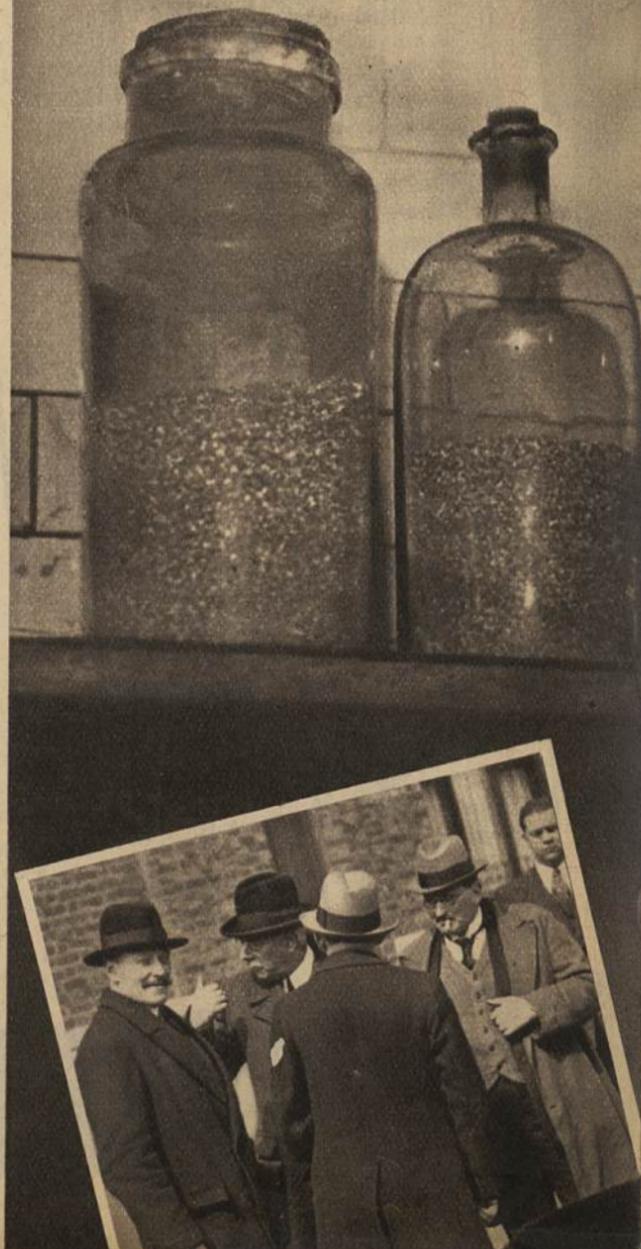
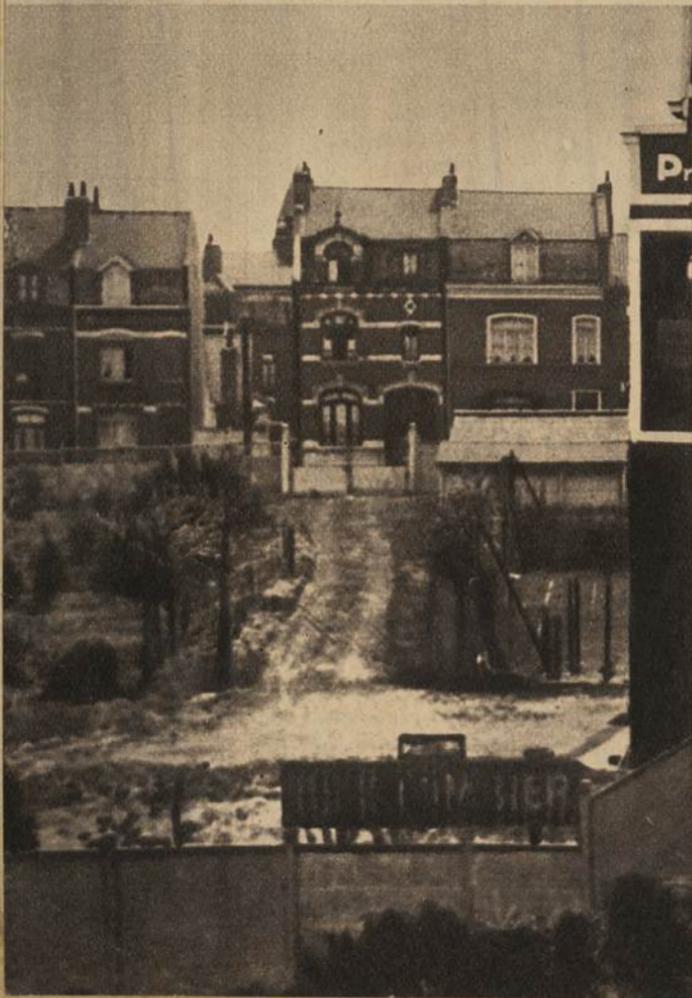
C'est un juge d'instruction avisé, M. Grosjean, du Parquet de Lille, qui traita cette affaire. Amenée devant les juges correctionnels de Lille, Julia Platel fut condamnée, bien que la preuve de l'avortement n'ait pu être faite, à huit mois de prison ferme. Elle fit appel de cette sentence. Bien sûr, il y avait contre elle deux non-lieu qui avaient pesé lourd dans la balance des premiers juges... Les juges douaisiens traitèrent l'affaire en juristes. Ils ne retirèrent pas l'avortement. Julia Platel vit sa peine transformée en trois mois de prison avec sursis et trois mille francs d'amende pour non-déclaration de naissance...

Vous pourriez supposer qu'un tel « accident » qui l'avait tenue pendant vingt-trois jours en prévention, à la prison de Loos, devait calmer la mégère et l'inciter à suspendre son trafic ?... Il n'en fut rien. Elle fit preuve d'un peu plus de prudence, puis ouvrit à nouveau sa porte à toutes celles qui pouvaient payer ses services... Elle continua donc.

Un être sur qui elle avait reporté toute son affection, loin de vouloir l'aider, prétendait être honnête, scrupuleusement honnête. Bien mieux, il avait tout fait pour devenir médecin. Médecin ! Jamais Julia Platel n'aurait envisagé cela pour son unique descendance... Les médecins, mais n'étaient-ils pas ses ennemis mortels...

— Va, tu seras comme les autres, je ne te reconnais plus.

Elle avait multiplié les précautions... Il a fallu les bavardages exagérés de Leloir dans les cabarets de Frelinghien... Le fait aussi que Platel et sa femme,





L'institut médico-légal de Lille où le professeur Muller va examiner les innombrables ossements.

TÊTE NUE DES ANGES

lui, un ancien serrurier, étaient originaires du petit village et que, partis de là sans un sol vaillant, on les savait maintenant millionnaires...

Une enquête rapide

Le commissaire divisionnaire Fressard qui commande la deuxième brigade mobile de la Sûreté nationale confia l'affaire à l'inspecteur principal Coussemacker, qui s'est acquis une juste renommée dans l'affaire Mariani et dans l'innombrables enquêtes criminelles. Le lendemain, l'inspecteur Coussemacker avait déjà enregistré les aveux de Leloir et de sa fille. Le maçon de Frelinghien lui avait donné de multiples détails sur l'intervention de la matrone.

— Cela m'a coûté 2.000 francs, lui dit-il, ce sont là des choses dont on se souvient...

Leloir et sa fille furent amenés devant le juge d'instruction M. Gros-

Les tristes débris ont été enfermés dans des bocaux. A gauche: M. Grosjean, le juge d'instruction. A droite: Julia Platel.

jean et envoyés immédiatement à Loos où Marthe subit, étant donné son état, un traitement de faveur.

Une heure plus tard, la mégère était arrêtée dans le couloir de sa maison. Elle avait refusé même de répondre aux questions les plus anodines de l'inspecteur. Platel, menottes aux poings, la suivit devant le juge. Le juge considéra un moment en silence la face effrayante de sa « cliente »...

— Vous voilà enfin prise et bien prise, dit-il, satisfait...

La femme ne prononça pas un mot qui ne fût un démenti. Elle indiqua tout de même son avocat, M^e Jacquin, un des meilleurs et plus sympathiques talents du barreau de Lille.

Platel, lui, se mit à pleurer... De lourds sanglots qui secouaient ses vastes épaules...

— Toi, pensa le juge, tu vas m'être bien utile.

Il fit embarquer le couple.

En entrant à Loos, la Platel, que le trajet dans la cabine étroite du panier à salade avait rendue folle de colère, avisa près de la porte d'entrée de la prison un brave jeune homme qu'elle prit pour un journaliste...

— Ah! les journalistes, dit-elle, cette fois, vous allez pouvoir en mettre... des pages!...

L'horrible bonne femme disparut derrière les portes géantes.

Un Maître-Jacques

C'était samedi. Dimanche, Platel parla. L'inspecteur Coussemacker qu'il avait fait appeler recueillit tranquillement ses confidences, même les plus horribles.

Lundi, une petite expédition s'organisa vers Saint-André et la maison maudite, la maison des innocents petits morts...

Y participaient, MM. le professeur Muller, de l'Institut médico-légal de Lille, le commissaire divisionnaire Fressard, l'inspecteur principal Coussemacker, les inspecteurs Le Blohic, Langlois et Laffin et... Platel, dûment surveillé...

Libéré de la présence de sa femme, Platel, dès qu'il se vit dans sa maison, résolut de libérer sa conscience... Une lessive complète...

— Ma vie depuis toujours a été un enfer, dit-il. Vous ne pouvez savoir ce qu'était cette femme. Elle me menait par le bout du nez. Il m'était impossible de lui résister. Je lui ai crié casse-cou plus de cent fois. Rien n'y a fait. Elle aimait l'argent. Elle l'aimait trop. Car nous étions riches. Nous pouvions, depuis longtemps, nous « retirer ». Elle prenait de grandes précautions. Ainsi, dans cette maison, j'étais valet de chambre, infirmier, cuisinier, chauffeur... Il n'y avait pas d'autre personnel que moi. Messieurs, dit-il, n'allez pas croire qu'on ne faisait ici que des choses irrégulières. Beaucoup de petits sont venus et ont été déclarés normalement... Les autres... Ah! les autres... J'ai connu Marthe Leloir... J'ai brûlé le petit de Marthe Leloir... C'est même le dernier que j'ai brûlé. Où? Dans le foyer du chauffage central! Tenez, on peut même retrouver ses restes. Les cendres n'ont pas encore été jetées. Comment cela s'est-il passé? Comme chaque fois, ma femme m'a tendu un paquet entouré de linge souillé et m'a dit: « Tiens, brûle-moi cela!... » Et j'ai obéi.

L'homme énumère encore ses ennuis que déjà les enquêteurs ont envahi toute la maison.

L'intérieur est richement meublé. Les chambres sont confortables. La salle d'opérations de la sage-femme est admirablement agencée du point de vue gynécologique. Il y a une table très moderne d'opérations, éclairée par un projecteur *up to date*. Les instruments les plus perfectionnés semblent attendre encore la main de la tueuse d'enfants...

Dans la cour, l'homme se dirige vers une poubelle faite d'un simple fût de tôle...

— J'ai versé les cendres là dedans, dit-il.

On renverse l'ustensile. Le professeur Muller se penche. Sa main va chercher dans des débris innombrables, un petit os qui semble patiné par des siècles... C'est une clavicule... Voici maintenant un frontal, puis, plus loin, un tibia qui a plus souffert du feu...

Tandis que le professeur examine la pharmacie « préventive » de la sage-femme, l'inspecteur Coussemacker entreprend de démonter les nombreux calorifères et cuisinières de l'établissement. Dans tous les bacs à cendres il découvre des os d'enfants qui ont subi le feu à des dates différentes... Des os que Platel, mari obéissant mais valet infidèle et peu zélé, n'avait pas encore enfouis ni jetés dans le jardin...

Les découvertes macabres continuent. Le jardin n'est qu'un cimetière que les poêles entretenus par Platel ont abondamment fourni en petits ossements qui s'effritent sous les doigts qui les palpent...

Pendant ce temps, le juge, qu'un appel téléphonique a mis au courant des terribles découvertes, sort de leurs cartons poussiéreux des dossiers qui concernent déjà Julia Platel et qui attendaient patiemment que la Providence intervienne...

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la matrone de Saint-André n'a pas encore été interrogée par le juge Grosjean. Celui-ci laisse les enquêteurs continuer leur œuvre. Lui donneront-ils de nouvelles armes contre Julia Platel? C'est possible et c'est même probable. Les scellés ont été apposés sur les portes de la triste maison du mal. Les langues se délient aux alentours et chaque jour des dénonciations parviennent, qui demanderont chacune de longues recherches. Les policiers soignent leur travail. L'airain est sous clef. La toile est détruite. La Platel ne peut échapper à un rude châtement. Des déclarations mêmes de Marthe Leloir il est avéré que le petit Leloir avait plus de six mois de gestation. Il ne s'agirait donc pas, en ce qui concerne ce fait, comme d'un avortement mais bien d'un crime qui regarde les juges populaires.

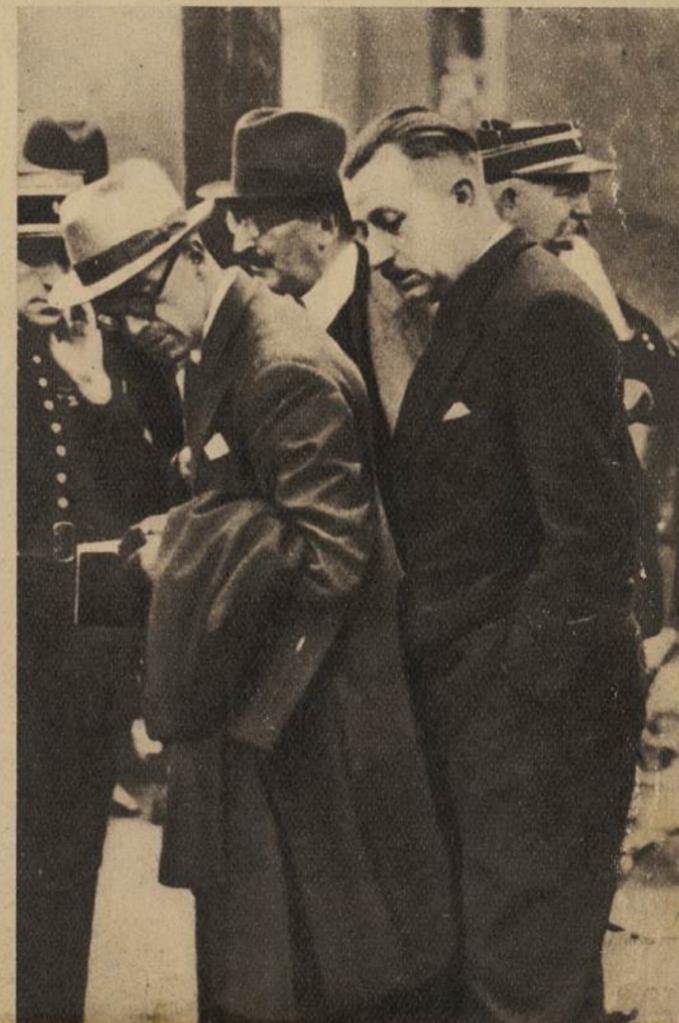
Cette semaine, la Platel va être interrogée. Dans sa rage d'être découverte, livrera-t-elle les noms de celles qui eurent recours à ses offices?

Quels drames en perspective et quels scandales... Cependant, à Saint-André-lez-Lille, la nuit venue, les rapides continuent à illuminer, au passage, le grand jardin macabre où se lamentent des âmes d'enfants.

Jean DIDIER.

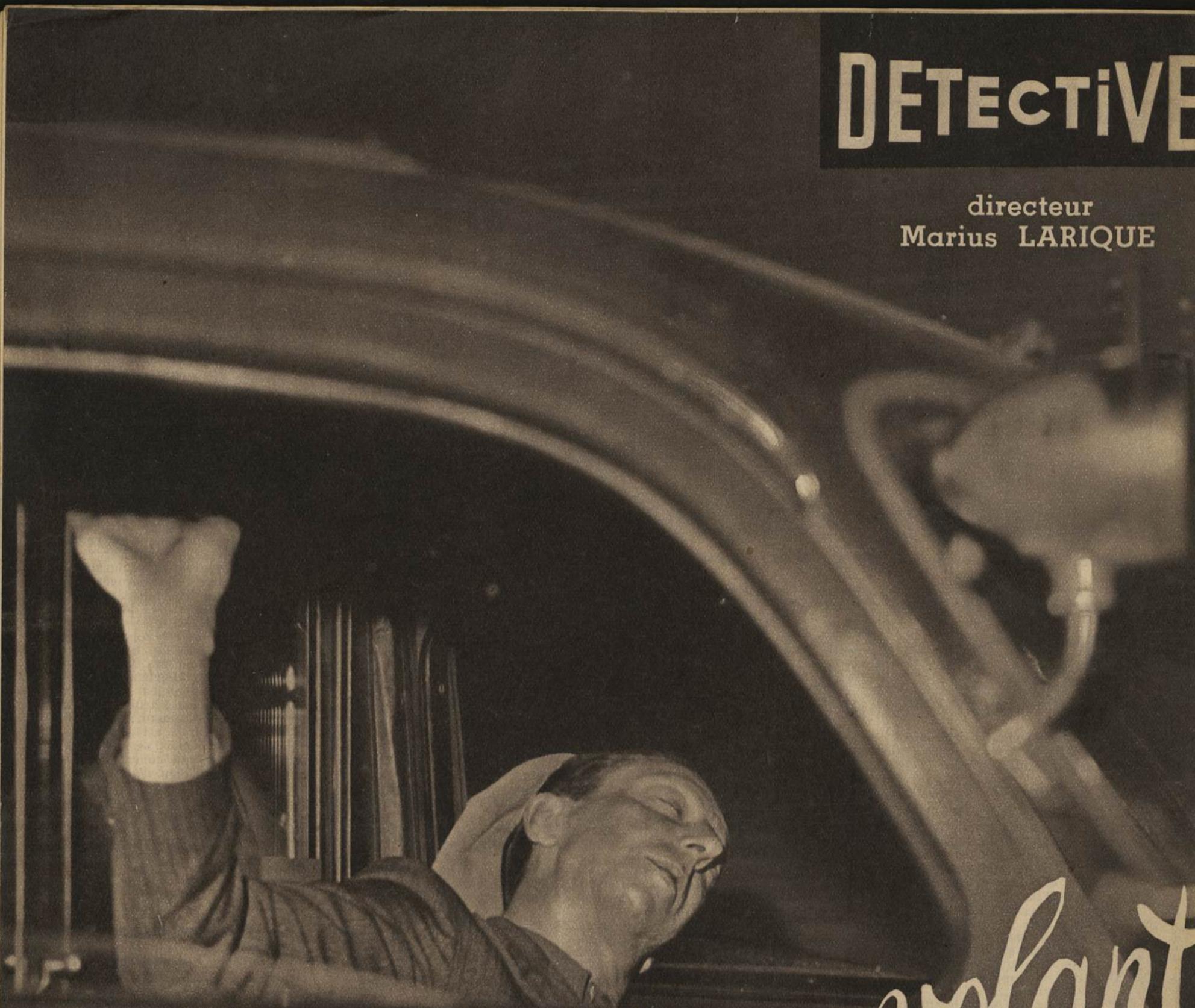
La mise en page de ce numéro est de J. G. SÉRUZIER.

Tête nue, le professeur Muller, va examiner la "pharmacie préventive" de la sage-femme.



DETECTIVE

directeur
Marius LARIQUE



Assassinés au volant

LE SYNDICAT DU TAXI

nous dit comment
protéger les chauffeurs

Lire, pages 11, 12 et 13,

L'ENQUÊTE DE "DÉTECTIVE"
après l'odieux assassinat de Markoff